29e ANNÉE — 1880

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — QUINZIÈME ANNÉE

Nº 6. 15 Juin 1880



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F.-Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1880

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

DU PLESSIS-MORNAY

QUELQUES PAGES D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE

(1584-1623).

L'*Encyclopédie des sciences religieuses* publiera, dans une de ses prochaines livraisons, une notice sur Du Plessis-Mornay, due à la plume de M. Gaufrès, et à laquelle nous sommes heureux d'emprunter quelques pages que M. Lichtenberger veut bien nous autoriser, par une faveur dont nous sommes très reconnaissants, à insérer dans le *Bulletin*. Ces pages nous transportent en pleine Ligue, au lendemain de la mort du duc d'Alençon, qui ouvrit de nouvelles perspectives à la fortune du roi de Navarre et aux généreuses ambitions si bien exprimées par son ministre dans les lignes suivantes : « Le monde vous fera de belles propositions, mais c'est par Dieu que les rois règnent. Ce n'est pas à un grand prince à se changer sur les accidents, mais à changer les autres. Si Votre Majesté veut croire un bon conseil, on vous donnera la méthode, quand ce temps arrivera, de renouveler en vous la gloire de Constantin, de réformer l'Église et le royaume au gré de votre peuple, et dès cette heure on vous mettra sur les voies. Seulement reposez-vous en Dieu, travaillant à son œuvre. » Belles paroles, dit avec raison M. Gaufrès, qui révèlent si bien l'unité de la vie de Mornay dans la multiplicité infinie de ses travaux et de ses actes. On est confondu de l'activité qu'il déploie au service de son maître dans la période marquée par la victoire de Coutras et l'occupation

de Saumur, dont la garde, confiée à sa loyauté, lui est moins douce que l'espoir de donner à la France le roi providentiel qui doit lui assurer le repos et la grandeur, avec la possession de la vraie foi, après de si terribles orages.

Nous cédons ici la parole à M. Gaufrès :

Heureux Mornay, malgré tant de travaux, de dangers, de dégoûts, si ses espérances chrétiennes s'étaient ainsi réalisées ! Il put le croire d'abord. L'assassinat de Henri III à Saint-Cloud fait passer le sceptre aux mains de Henri IV, et les deux partis en armes sont également surpris d'avoir un roi protestant. Mais le triomphe des uns était le désespoir des autres, et la guerre ne pouvait manquer de continuer. Mornay s'assure aussitôt de la soumission des places qui avoisinent Saumur et s'empare, moyennant une somme de 22 000 écus qui ne lui furent rendus qu'à moitié, de la personne de ce cardinal de Bourbon que la Ligue opposait à son neveu. Il assiste peu après au siège du Mans, combat à Ivry, où il a un cheval tué sous lui et où il perd ses bagages; il négocie la soumission de Vernon, qui entraîne celle de Mantes. Là le roi de France le fait entrer dans son conseil et le charge de s'aboucher avec Villeroy pour amener la soumission encore éloignée de Mayenne.

Plus urgente était la nécessité de donner quelque satisfaction aux protestants. Victorieux, ils restaient sous le coup des édits proscripteurs inspirés par la Ligue (1585 et 1588). Henri aurait voulu sans doute se montrer large envers ses compagnons d'armes; mais il avait à ménager ses adversaires, à ne pas leur rendre la soumission impossible. Il se borna donc à révoquer les édits de Rouen et de Nemours, à proposer aux protestants le rétablissement de ceux de Poitiers et de Fleix (1577-1580). Les réformés, Mornay lui-même, les trouvaient insuffisants, surtout atténués comme ils le furent par l'édit de Mantes (1591); mais il fallut s'en contenter *provisoirement et en attendant la pacification générale.*

Ces négociations avaient amené entre le serviteur et le maître

des froissements que le temps devait envenimer. Unis jusqu'à ce jour dans une pensée commune, Henri IV et Mornay allaient désormais se trouver séparés par la divergence de leurs points de vue, l'un sacrifiant tout à la politique, l'autre mettant la religion en première ligne. Désormais, au lieu de pousser le roi, Mornay n'aura qu'à le retenir, et il y réussira moins que dans son premier rôle. Mais comme il se rendra compte, mieux que la plupart de ses coreligionnaires, des nécessités terribles qui pèsent sur les résolutions du monarque, il aura d'autre part à contenir l'impatience des protestants, à modérer leurs ardeurs. Ainsi celui dont la parole et l'action avaient été également sympathiques au prince et à ses compagnons, qui avait toujours eu au bout de la langue ou de la plume le mot qui illustrait leur pensée commune, allait se trouver condamné au rôle ingrat de résister et gourmander de tous les côtés. La bienveillance du roi, devenue intermittente, ne devait pas tarder à s'évanouir. Elle se voila quand Mornay refusa de laisser gaspiller en plaisirs une somme destinée à la solde de troupes allemandes que le duc de Bouillon avait recrutées; elle reparut quand il s'agit d'envoyer secrètement Mornay à Elisabeth d'Angleterre pour prévenir le rappel de quelques troupes anglaises. Mais le temps approchait où le prince allait causer à son vieux serviteur la plus grande douleur qui pût l'atteindre.

Mayenne mettait à sa soumission la condition que Henri IV abjurât le protestantisme, et il semblait évident que la Ligue ne désarmerait qu'à ce prix. Le roi, ayant assez répété la promesse de se faire instruire, ne pouvait différer de l'accomplir. Une conférence à ce sujet fut annoncée, et Mornay crut, avec une candeur étrange chez un fin diplomate, que les théologiens des deux Églises y auraient également la parole. « Il faut s'y préparer, écrivait-il à un ami, et pour ce, j'ai fait trouver bon au roi que je fisse rendre à Saumur sept ou huit des plus notables ministres de France pour le prémunir. » L'idée fixe du salut de la chrétienté par un concile faisait dévier ici le sens si ferme de Mornay. Quand il apprit que le chancelier Chiverny avait

écrit à l'évêque de Chartres « qu'il vînt hardiment sans se mettre en peine de théologie » ; quand il sut que le roi avait abjuré avant l'arrivée des députés des Églises, il connut son erreur, et la duplicité du prince ajouta encore au chagrin que lui causa son abjuration.

Il est impossible de s'exagérer cette douleur de Mornay voyant sombrer au port sa plus chère espérance. Peu de jours avant « le saut périlleux » il écrivait : « Je veux encore espérer en nos larmes ; je veux croire, s'il peut oublier Dieu, que Dieu pourtant ne l'oubliera pas. » Et peu de jours après : « Doutez-vous que ces changements ne m'aient percé jusqu'à l'âme ?..... Tenez-moi pour un homme noyé qui voudrait bien se sauver vers vos solitudes. *Si quid adhuc seu pulsat, seu gemit in nobis.* » Ces plaintes si vives laissent paraître une véritable amitié pour le roi : « Je plains et pleure au fond de mon âme la gehenne de Sa Majesté, que certes je n'ignore pas, et vous prie là-dessus de lui dire que s'il lui prend jamais envie de sortir de cette captivité et spirituelle et temporelle, je ne puis croître de fidélité à son service, mais bien y doublerai-je de courage pour la juste douleur que j'en ressens. Ils ne lui donnent pas la paix de l'Etat et lui ôtent la paix de la conscience ; ils ne lui réconcilient point les rebelles et lui refroidissent ses plus fidèles ; ils ne lui rendent point son royaume, car c'est à Dieu et non au diable de le donner, et lui font renoncer autant qu'en eux est le royaume des cieux. J'endure de le voir ainsi servi, ainsi trahi, ainsi trompé [1]. » Il craignait qu'il n'en fût ainsi de plus en plus : *Num fastigium putas? Gradus est.* Derrière une abjuration de pure forme, Mornay apercevait le joug humiliant des jésuites, et plus loin encore la menace du poignard, s'il ne persécutait ses meilleurs amis.

On sait avec quelle franchise respectueuse il fit connaître au roi sur ce sujet ses propres sentiments et ceux des réformés.

1. C'est le même sentiment qui respire dans la belle lettre de Th. de Bèze au roi (*Bull.* t I, p. 41-46). Mornay fit tout pour lui épargner cette grande chute : « Si estimé je de nostre debvoir, comme des médecins, de l'assister de ce que Dieu a mis en nous, *tant que le pouls luy bat.* » Il ne battit pas longtemps ! (*Réd.*)

Henri IV l'écouta avec patience : il avait besoin de son entremise pour adoucir l'assemblée de Mantes, réunie peu de jours après son abjuration. Mornay ne lui refusa point ses bons offices, mais la cause qu'abandonnait le monarque lui devenait encore plus sacrée. Il avait combattu jusqu'alors pour son triomphe; il avait désormais à défendre son existence, lutte moins brillante, mais plus acharnée. Il comprit que pour y réussir ses amis devaient se montrer résolus. En conséquence il prêta pour sa part à Mantes le serment d'union que les réformés avaient déjà prêté aux assemblées de Nîmes, Montauban, la Rochelle; il jeta les bases du règlement qui fut adopté l'année suivante (1594) à Saint-Foy et qui organisait plus fortement le parti; il donna de près ses conseils à l'assemblée de Saumur (1595) et dissuada, l'année suivante, celle de Loudun de se séparer, malgré l'ordre du roi, sans avoir obtenu satisfaction. Il eut ainsi une part considérable à ce grand acte de l'édit de Nantes, qui fit mieux que confirmer, qui étendit les prescriptions favorables des précédents édits et qui, par une transaction de puissance à puissance, vérifia une fois de plus l'antique adage : *Si vis pacem, para bellum*. Des phrases sur la liberté de conscience n'y auraient rien pu.

Ce résultat obtenu, Mornay comprit qu'on ne pouvait aller plus loin. Exiger l'observation de l'édit, se plaindre des infractions, déployer de la fermeté dans les revendications légales, c'était se montrer conséquent avec lui-même, et il le fit; mais son grand espoir avait été trop complètement déçu pour qu'il pût renaître. Résolu encore à défendre jusqu'à la mort, s'il le fallait, son droit d'invoquer Dieu en toute liberté, il abjurait toute autre lutte, toute autre prise d'armes. Les guerres futures auront d'autres conseillers et d'autres chefs. Il ne sera plus alors que de nom le *pape des huguenots*.

Exigeant pour sa cause, Mornay ne marchandait point au roi son dévouement. Il s'employa avec un zèle persévérant et heureux aux négociations qui devaient amener la soumission de Mercœur en Bretagne. C'est en les poursuivant qu'il fut victime

à Angers d'une lâche agression. Il avait, dans l'intérêt du service public, ouvert des lettres écrites par Saint-Phal, son parent. Ce jeune gentilhomme le frappa à la tempe d'un coup de bâton qui le laissa pour mort (1597). Une vive explosion de sympathie à laquelle prirent part, avec le roi, les principaux seigneurs et gentilshommes du royaume, les délegués des Églises, consolèrent Du Plessis d'un affront pour lequel il lui fut fait officiellement les plus formelles excuses; mais il n'en obtint pas, quoiqu'il les méritât aussi bien, à l'occasion d'un autre guet-apens, théologique cette fois, où le roi se trouva contre lui.

Il publia en 1599 un *Traité sur l'Eucharistie* et prouva, par plus de 5 000 citations des Pères de l'Eglise, que la messe, inconnue aux premiers siècles chrétiens, était une invention des âges suivants. Cette proposition déplut à Henri IV, dont la politique était alors d'obtenir du pape la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois, et au pape, que Mornay traitait d'Antéchrist. Sur les instigations de l'un ou de l'autre, l'évêque d'Evreux, Du Perron, déclara l'ouvrage plein de faussetés et se fit fort d'en signaler plus de cinq cents. Ce défi, vivement relevé par Mornay, plus vivement rétorqué par l'évêque, amena entre les deux adversaires une conférence publique (1600) en présence du roi et de quelques arbitres des deux religions. Le roi se comporta à l'égard de son ancien serviteur avec une dureté déloyale. « Il fit merveille » en faveur de Du Perron. La veille de la dispute, celui-ci n'avait pas encore remis la liste des passages incriminés; il ne fit parvenir dans la nuit que l'indication de soixante textes que le champion du protestantisme n'eut ni le temps, ni les moyens de contrôler. Il en résulta pour Mornay une fatigue et un découragement funestes à sa cause. Il tomba gravement malade à la suite de la première séance, où l'on ne put discuter que neuf citations. Elles contenaient en effet quelques erreurs de détail, échappées à Mornay, qui travaillait vite, ou aux théologiens qui avaient compilé pour lui les Pères de l'Eglise. Mais le sens général des pas-

sages critiqués n'était pas douteux, non plus que celui des milliers d'autres textes allégués par l'auteur. Il fut loisible à Du Perron de chanter victoire, mais non de faire oublier aux esprits impartiaux que dans cette circonstance « bon droit avait eu bon besoin d'aide ».

Retiré à Saumur, il réduisit à leur valeur dans quelques écrits les résultats de la conférence de Fontainebleau et donna tous ses soins à l'académie protestante décrétée par Henri IV en 1593 et mise sur pied en 1604. Cet établissement d'instruction supérieure pour la théologie, la philosophie, le grec, l'hébreu, couronnait l'enseignement classique d'un collège protestant, institué à côté d'un autre collège pour les jeunes catholiques. Une nombreuse jeunesse fréquentait ces écoles et contribuait à la prospérité de la ville, qui ne fut jamais aussi florissante que sous le gouvernement de Mornay. Les vastes fortifications de Saumur reconstruites, un temple bâti pour les protestants aux frais de Mornay, attestaient que la présence de ce grand homme était un bienfait pour tous.

Il réunissait dans son château les professeurs de l'académie et présidait à leurs délibérations. Il élevait à son foyer son fils unique, d'après des vues si sages que la princesse d'Orange lui demanda de les formuler par écrit. Sous l'influence d'une mère aussi éminente que madame de Mornay, sous le regard affectueux de trois sœurs (une quatrième était née du premier mariage de Charlotte Arbaleste) dignes de leur nom et par là désignées plus que par leur fortune pour d'honorables alliances[1], le jeune Philippe s'adonnait avec zèle à l'étude. L'ardeur de son père pour le travail revivait en lui : *Utinam feliciori seculo natus!* s'écriait Mornay en le voyant embrasser avec passion la cause qui lui était chère, et il ajoutait : « Mais je suis délibéré de le durcir contre ce temps par une diète plus qu'athlétique, afin qu'il soit plutôt pour l'amender que pour en empirer. » Ses études finies, il le fit voyager et

1. Elles épousèrent les sieurs de Jaucourt, de Saint-Germain et le duc Caumont de la Force.

chercha l'occasion de lui apprendre le métier des armes, soit sous Lesdiguières, soit sous Maurice d'Orange. Mais la mauvaise volonté du roi pour le père s'étendait au fils, qui se sentait avec douleur écarté « des armes de France ». Il se rendit comme volontaire dans les Pays-Bas et, au siège de Gueldre (1605), le jeune brave trouva la mort sur la brèche. Coup terrible pour sa mère, que la douleur fit descendre au tombeau, pour son père atteint dans ses plus chères affections et qui, à sa devise *Arte et Marte*, ajouta alors : *Mihi bis anhelo superstes.*

L'assassinat du roi ajouta pourtant à ses douleurs. Si Henri IV n'avait pas tenu toutes les promesses du roi de Navarre, son fils pouvait ramener les mauvais jours des Valois : « Quand je pense à notre malheur, écrivait-il, je ne sais par où commencer, il m'arrache la plume. » Suspect à la régente, dont il soutint pourtant les droits à l'assemblée de Loudun (1611), plus justement apprécié par elle quand il eut contribué à apaiser le différend de Saint-Jean-d'Angely et donné aux réformés le conseil de ne pas se joindre au prince de Condé, il dut reconnaître que sa vieille foi monarchique et sa modération étaient mal vues de son parti. L'influence lui échappait pour passer à Rohan, plus jeune, porté aux mesures violentes, non mûri par les dures épreuves que le duc d'Alençon et le roi de Navarre avaient infligées à Du Plessis. L'opposition de Mornay à l'alliance de la religion avec la politique ne put empêcher la lutte armée des protestants en 1615, ni ses graves conseils à Rohan, la nouvelle guerre de 1620. Du Plessis lui avait écrit (5 avril 1619) : « Travaillez au bien général, non au particulier. Dieu vous a mis au rang où vous êtes pour suivre sa loi et ne prendre les armes que pour son service et celui de l'Etat. Vous écarterez diligemment, Monsieur, de votre oreille qui donnera avis contraire à cette règle chrétienne et française. » Blâmé des siens pour sa sagesse, il disait pour se consoler « que nous avons à vivre aux yeux de Dieu, non des hommes ; approuver nos actions à la chrétienté, à la postérité. » Tandis que son astre baissait à l'horizon, son cœur se brisait à la vue de son parti

déchiré par les rivalités des grands, corrompu par l'or de la cour, fanatisé par les ministres. Si la régente lui avait rarement su gré de sa fidélité, Louis XIII l'en récompensa en le dépouillant du gouvernement de Saumur. N'osant pas se fier à son incorruptible loyauté, il ne voulut pas laisser en ses mains une place de cette importance quand il s'avança vers le Midi pour assiéger Montauban. Il donna sa parole que la ville serait rendue et ne la rendit pas. Le vieux gentilhomme se retira à son château de la Forêt-sur-Sèvre, où il rédigea d'inutiles réclamations et vécut dans la tristesse. Sa fortune redescendait tous les degrés qu'elle avait autrefois gravis : la France n'avait pas vu se lever la lumière du pur Évangile ; ses coreligionnaires étaient troublés dans la possession de leur liberté de conscience; ils rompaient à l'envi leur union, soit pour s'assurer des honneurs, comme Lesdiguières, soit pour rallumer les guerres civiles. Dépouillé lui-même d'un gouvernement qui était à la fois sa récompense et une garantie pour ses frères, que lui restait-il ? Le témoignage de sa conscience et la foi en Dieu.

Cette belle vie ne reprit sa sérénité qu'au moment de s'éteindre. Le 9 novembre 1623 le vieux chrétien appela auprès de lui sa famille et toute sa maison. Il laissa même entrer dans sa chambre les gens accourus des villages voisins. Devant tous il confessa sa foi. « J'ai un grand compte à rendre, ajouta-t-il, ayant beaucoup reçu et peu profité. » Puis se levant du fauteuil où il était assis, car il voulait mourir debout, il éleva les mains sur sa tête et s'écria par trois fois : « Miséricorde ! miséricorde ! miséricorde ! » Il dit à ses enfants : « Soyez bénis par un mourant dont la bénédiction sera ratifiée par celle de Dieu. Durant ma vie, je n'ai eu que la gloire de Dieu pour but. » On l'entendit murmurer encore : « J'ai combattu le bon combat, j'ai gardé la foi. » Il recommanda plusieurs fois aux siens de vivre dans la concorde et de posséder en paix l'héritage et le nom qu'il leur laissait. Il passa la journée du 10 en saintes oraisons, entouré de ses filles et du pasteur qui l'assistait, écoutant, ou des passages de la Bible ou des fragments des *Méditations*

chrétiennes qu'il avait composées. Il ne souffrait point : à minuit la parole lui manqua; le 11 novembre au matin, entre six et sept heures, son souffle s'éteignit, et le récit de ses dernières heures par le ministre Jean Daillé fit couler les larmes de tous ceux qui partageaient sa croyance. Ils sentaient que leurs espérances, ajournées pour ce monde, n'avaient qu'à se reporter vers un monde meilleur. Nulle vie ne fut plus bienfaisante que celle de Mornay et ne laissa de plus purs exemples de piété, de courage et de résignation. Entre la Ligue et Richelieu, dans un temps profondément troublé, le calvinisme militant a trouvé en lui sa plus haute personnification morale.

M.-J .Gaufrès.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

DISCOURS DES CHOSES ADVENUES EN LA VILLE DE LYON

PENDANT QUE M. DE SOUBIZE Y A COMMANDÉ

(1562-1563)[1].

Peu de jours après estant led. duc de Nemours griesvement malade, il envoya devers le sieur de Soubize luy faire entendre qu'il avoit eu lettres du roy et de la royne, par lesquelles leurs maj^tés luy mandoient que la paix estoit conclue, au moyen de quoy il l'avoit faict incontinent publier en son camp, et envoya par mesme moien une coppie non signée de lad. publication, et sans luy communiquer aultrement les lettres de leurs maj^tés, affin qu'il en feit aultant de sa part dans Lyon; à quoy le sieur de Soubize feit response qu'il n'avoit eu aulcune lettres ny mandement du roy pour cest effect, et que la chose estoit bien de telle conséquence qu'il s'asseuroit que leurs majestés n'oublieroient de l'en advertir et lui commander sur ce leur voullonté, tellement qu'il passa fort longtemps sans que le sieur de Soubize voullut faire laisser les armes aux soldatz de Lyon; pour ce aussy que ceulx du camp du sieur duc de Nemours estoient tousjours aux portes de la ville, et qu'il luy sembloit estre raisonnable que ceulx qui tenoient la ville assiégée, la desassiégeassent premier que ceulx qui estoient dedans s'y deussent fier; et pour ce qu'il estoit souvent sollicité par le sieur duc de Nemours de faire suspencion d'armes entre leurs soldatz, il le supplia de luy donner saufconduit afin d'envoyer devers la royne pour recepvoir ses commandements, ce qu'il luy accorda. Et ayant eu led. saufconduit, il dépécha le jeune Bonacouray pour ce qu'il estoit bien cogneu de lad. dame, et par icelluy il luy escrivit la lettre qui s'ensuit :

Madame, il y a déjà quelques jours que monsieur de Nemours m'a envoyé les nouvelles de la paix, m'asseurant pour certain qu'elle

1. Voir le *Bulletin* de l'an dernier, p. 396 et 493; et celui de l'année courante, p. 18, 65 et 205. Page 20, l. 18 et 19, lisez : le s^r de *Blacons* et... *Poyet*.

estoit faite. Toutesfois parce que je n'en ay depuis entendu autre-chose, je n'ay voulu faillir de dépescher vers Vostre Ma^{té} Bonacourcy present porteur et vous mander en quel estat sont les affaires de deçà, et ce que la fidélité que je vous doibs m'oblige à vous faire entendre pour vostre service, chose que je n'eusse voulu commettre à aultre qu'à luy, l'ayant congneu de longue main, et scachant combien il vous est fidelle et affectionné à vostre service. Par quoy je vous supplie très humblement, madame, le vouloir croire comme si c'estoit moy mesme, et me faire cest honneur de vous asseurer que tout ce qu'il vous dira de ma part est selon Dieu et selon ma conscience, ne proceddant d'aultre cause que de l'affection que j'ay et auray toute ma vye à vous faire très humble service, dont j'espère que dans peu de temps Vostre Ma^{té} aura si bon et suffisant tesmoignage qu'elle n'aura point occasion d'en doubter, tout ainsy qu'elle cognoistra que j'ai toujours esté si fidelle et loyal subject, et affectionné serviteur d'elle et du roy son fils, que je ne doibs en cela cedder à aultre quelconque. Madame, je supplie le createur, etc. De Lyon, ce 29me de mars 1562.

Sa créance portoit son advis des moiens qu'il luy sembloit devoir estre tenus pour l'entretenement d'une ferme et durable paix, et aussi pour luy faire entendre que pour n'avoir eu aulcun commandement de faire publier la paix, il avoit suppercédé jusques à donner pareillement le soupçon auquel estoient ceulx de Lyon de l'armée de Monsieur de Nemours qui estoient encores à leurs portes, combien qu'il leur semblast qu'il la deust avoir retirée, après avoir fait lad. publication; sur quoy il supplioit très humblement sa maj^{té} de luy commander la volonté du roy et la sienne, à quoy il obéiroit comme doibt faire un bon et fidelle serviteur et subject de leur majesté. La response que lad. dame feit à ce que dessus est contenue en une lettre qu'elle escrivist au sieur de Soubize, dont la teneur s'ensuit :

Monsieur de Soubize, j'ai esté bien aise d'avoir entendu de vos nouvelles par la lettre que vous m'avez escripte par Bonacoursy, et ce qu'il m'a dict de votre part qui m'a donné espérance qu'ayant pleu à Dieu nous donner une paix, et par icelle paciffié les troubles qui estoient en ce royaulme, il n'y aura personne qui ne suive l'exemple de mon cousin le prince de Condé, et qui ne s'accomode a tout ce qui sera pour le service du roi monsieur mon filz et pour son obéissance; et mesmement vous qui m'avez toujours tant asseuré

m'estre serviteur, que je me promects que au lieu où vous estes, vous le me ferez paroistre, en mectant la ville de Lyon entre les mains du sieur de Gordes, chevalier de l'ordre du Roy monsieur mon filz, que je y envoye pour la recepvoir, sans permectre qu'il y soit usé d'aulcune longueur ou difficulté, qui n'est pas tout ce que je demande de vous; mais qu'avant qu'en partir vous regardiez suivant ce qui a este faict à Orléans, par l'advis de mon dit cousin le prince de Condé et de tout le conseil, ce qui sera propre et commode pour l'establissement de l'union, et y disposer si bien ceulx de la religion qui sont dans la ville, qu'ils n'en façent difficulté, à ce que se comportans les ungs avec les aultres en toutte doulceur et tranquillité il n'y puisse rien arriver qui soit pour y troubler le repos et mectre entre eulx aulcune combustion. En quoy j'espère bien fort de v[tre] prudence, et m'asseurant qu'avec la bonne volonté que vous avez toujours eu de me faire service, vous n'y obmectrez rien de ce que vous debvez, qui sera chose qui me sera bien fort agréable, et me donnera occasion de faire pour vous, quand il s'en présentera les moiens, ainsi que j'ai donné charge aud. Bonacoursy vous dire de ma part, priant Dieu, Monsieur de Soubize, vous avoir en sa sainte et digne garde : d'Amboise ce VII[e] d'avril 1563.

Auparavant la réception de la dite lettre avoit passé le sieur de Boucal à Lyon s'en allant en Daulphiné et Languedoc, avec lettres de leurs Ma[tés] et de Monsieur le prince de Condé, avec charge bien ample de faire entendre le succès de toutes les affaires et les raisons qui avoient meu le roy à faire l'édict de paciffication en la forme qu'il estoit, et ce affin que ceulx des d. pays feussent plus enclins à icelle recepvoir, et avoit charge particulière de mon d. sieur le prince de les exhorter à remectre telle obéissance au roy comme luy et eulx luy doibvent.

Despuy arriva à Lyon le sieur de Gordes avec lettres patentes du roy, portans pouvoir de recepvoir des mains du sieur de Soubize la ville de Lyon, et commandant en icelle pour sa Ma[té]. Oultre ledit pouvoir il apporta au sieur de Soubize une lettre que la royne lui escripvoit de laquelle la teneur s'ensuit :

Monsieur de Soubize, vous avez entendu par le sieur de Boucal la paix et accord que nous avons faict et ce que davantage le prince de Condé vous mande de faire la dessus, touchant de remectre la ville entre les mains du sieur de Gordes chevalier de l'ordre du roy mon-

sieur mon filz, qui est présentement envoyé pour cest effect. Vous m'avez toujours mandé et asseuré que vous ne desiriez rien tant que d'en sortir, voyant une bonne paix, laquelle nous avons, Dieu mercy, et telle qu'un chacun a occasion de s'en contenter. Tenez moi doncq, je vous prie, votre promesse et remectant lad. ville de Lyon es mains dud. sieur de Gordes, en faictes sortir tous gens de guerre et estrangers, afin que y rentrant ceulx qui sans cela ont accoustumé d'y vivre et résider, elle puisse demeurer au mesme estat qu'elle estoit avant le commencement de cette guerre. Ce qu'estant par vous faict, je vous feray puis après cognoistre le contentement que vous me donnez; et m'asseurant que vous n'y ferez faulte, je prieray Dieu, Monsieur de Soubize, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escript à Amboise le VIIIe jour d'avril 1563.

CATHERINE. ROBERTET.

La dite lettre veue le sieur de Soubize convoqua les conseillers et échevins de la ville pour entendre du sieur de Gordes l'intention de leurs Maj^{tés}. Et sur les difficultés par eulx proposées, lesd. sieurs de Soubize et de Gordes en advertirent ensemble leurs Ma^{tés}, et particulièrement led. sieur de Soubize escripvit une lettre à la royne par l'un des députtés de lad. ville contenant ce qui s'ensuit :

Madame, j'ay entendu par Monsr de Boucal, et depuys par la lettre qu'il vous a pleu m'escripre par Bonacoursy, ce qu'il vous plaist estre faict en ceste ville pour la pacification des troubles et l'obéyssance qu'il vous plaist que les subjects du Roy, comme la raison le veult, portent à l'édict qu'il a pleu à sa Ma^{té} et à la vostre en faire, en quoy j'ay espérance, Madame, que vous serez de ceulx de ceste ville bien satisfaicte, car depuis les dernières lettres que je vous ay escriptes du désespoir auquel ils en estoient, je leur ay faict tant de remonstrances de ce qu'ils doibvent à leur Roy que Monsr de Boucal les a maintenant trouvez inclinez à tout ce qui est de leur debvoir, comme je croy, Madame, que vous pourrez voir tant par la lettre qu'il vous escript que par celle des habitans de ceste dite ville, lesquels vous dépeschent ce porteur expressément pour vous faire entendre en toulte humilité leurs doléances, et ce qu'ils désireroient pouvoir obtenir de vostre Ma^{té}, qui me gardera, Madame, de vous en envoyer plus long récit, et seulement attendray les commandemens qu'il vous plaira me faire après avoir entendu leurs remonstrances, pour y obéyr de

tout mon pouvoir, comme je ne fauldray en ce qu'il vous plaist me commander, de remectre la ville de Lyon entre les mains de Mons[r] de Gordes. Mais je crains bien, Madame, que ce ne soit chose qui ne se puisse sitost effectuer que le désirez, pour les difficultez que vous entendrez dudit porteur tant du payement des soldats estrangers qui sont en ceste ville, sans lequel on ne les peult licencier, que pour estre les forces de Mons[r] de Nemours si voisines, desquelles ils doubtent grandement et ne se peuvent asseurer jusques à ce qu'ils les voyent rompues ou employées ailleurs; mesmement estant la disposition de Mons[r] de Nemours telle qu'il ne pourroit par sa présence retenir l'insolence de ses soldats, qui semblent aulcunement n'estre contens, veu l'espérance qu'ils avoient prise de faire son butin en ceste ville. Madame, je supplie Nostre Seigneur, etc. De Lion, ce 16 d'apvril 1563.

Le XXV[e] d'apvril la royne escripvit une lettre au sieur de Soubize, faisant mention des reffus et difficultés dessus dites, desquelles la teneur ensuit :

Monsieur de Soubize, j'ai esté bien aise d'entendre par la lettre que vous m'avez escripte la bonne volonté que continuent d'avoir ceulx de Lyon de se ranger à la raison et de rendre obéyssance aux commandemens du roy monsieur mon fils; en quoy j'ai bien cogneu le bon office que vous et Monsieur de Boucal y faictes, qui ne demeurera nullement incogneu, et vous en pouvez asseurer; mais si vous avez bien commencé la besoigne, il faut que par ensemble vous la parfaciez de mesme, remonstrans à tous ceulx dud. Lyon qu'il n'est ja besoing de s'arrester à toutes ces difficultés qu'ils m'ont faict proposer par ce porteur. Car quant à ce qu'ils craignent les forces de mon cousin le duc de Nemours; je luy ai ja mandé qu'il ait à les licencier et reculler pour ce faire des environs de lad. ville à quoy je ne doubte point que de cette heure il n'ayt commencé à satisfaire. Par quoy sans s'arrester là, il est nécessaire qu'ils posent de leur costé les armes, s'ilz ne se veullent nourir en inquiétude, peyne et travail extrême. Ce que vous regarderez à leur bien signiffier et dire que la dessus nous avons bien instruit monsieur de Gordes de tout ce que nous entendons estre faict, ensemble de tout aultres particularitez, tellement que s'il en reste quelqu'une à les contanter, elle sera si petite que nous ne leur denyerons jamais ce qui sera raysonnable et à propos, comme je l'ai plus particulièrement fait en-

tendre à ced. porteur, sur lequel me remectant, et après vous avoir recommandé le tout selon la fiance que j'en ay en vous, je prie Dieu, monsieur de Soubize, qu'il vous ayt eu sa sainte et digne garde. De Chenonceaulx ce XXIe d'apvril 1563.

CATHERINE. ROBERTET.

Le sixiesme jour de may ensuivant le sieur de Soubize recut aultres lettres du roy et de la royne, la teneur desquelles s'ensuit :

Monsieur de Soubize, j'ay veu par ce que m'avez escript du XXIIIe du passé, sur l'arrivée du sieur de Gordes à Lyon, le désir et affection que vous avez d'obéyr à ce que je vous ay mandé, par le dit sieur de Gordes, quant à remectre en ses mains ma ville de Lyon, en faisant retirer et licencier les estrangers et desarmer les habitans. Et quant à la difficulté qui se présente en cela, ne voullans entendre les dits habitans à se désarmer que premièrement mon cousin le duc de Nemours et le sieur de Maugiron ne licentient et facent retirer les forces qu'ils ont si voisines du dit Lyon, pour la crainte desquelles les dits habitants ne peuvent demourer en seurté désarmés, j'estime qu'ayant de cette heure mon d. cousin de Nemours et pareillement le sieur de Maugiron cassé et licencié la pluspart de leurs gens de pied, ayant mandé venir par deça les vieilles bandes de Piedmont, l'on n'aura plus d'occasion de se fonder sur ceste difficulté, laquelle je vous prie regarder par tous moyens à vous possibles de leur lever et oster, et les asseurer, comme je fais de ma part, qu'il ne sera entreprins par mon dit cousin ne aultres de ceulx qui sont auprès de luy, aulcune chose qui soit pour les fascher et altérer, venant à eulx désarmer et obéyr à ce qui est porté par la déclaration de la paix et le reglement sur ce par moi ordonné, à l'observation duquel je vous prie tenir la main, de votre part, et en ce que pourrez. Et ce me sera bien fort grand et agréable service, priant Dieu, monsieur de Soubize, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escript a Saint-Germain en l'Haye, le VIe jour de may 1563.

CHARLES. ROBERTET.

Monsieur de Soubize, la lettre que le roi monsieur mon fils vous escript présentement vous satisfera à tout ce que je vous scaurois escripre par ceste-cy, en response de ce que vous nous avez escript du XVIe du passé, et n'ay aultre chose à vous dire sinon vous prier

fort, selon l'entière fiance que j'ay en vous, de vous voulloir franchement employer à faire desarmer et retirer les forces qui sont à Lyon, et observer le contenu de la paix et du reglement sur ce fait, ainsi que plus amplement vous escript le d. sieur roy mon fils par sa d. lettre, sur laquelle me remectant je prieray Dieu, monsieur de Soubize, vous donner ce que désirez. Escript à Saint-Germain en l'Aye le VI[e] jour de mai 1563. CATHERINE. ROBERTET.

Peu de temps après le d. sieur de Soubize feit response aux lettres sus insérées en la teneur qui s'ensuit :

Sire, j'ay reçu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre du 6[me] de ce moys, et m'estime très heureux de l'asseurance qu'il vous plaist prendre de la fidellité et obéyssance que je doibs et veulx rendre à Vostre Ma[té], comme aussi j'attribue à grand malheur de ne vous en pouvoir faire preuve telle et si prompte que je vouldrois. Mesmes touchant le commandement qu'il vous a pleu faire que les habitans de ceste ville posent les armes, ce nonobstant qu'il ayt pleu à Vostre M[té] de revocquer les forces qu'avoit Mons[r] de Nemours, et luy se soit retiré en sa maison, pour cela les dites forces, au moings partie d'icelles, ne laissent pas de rauder tousjours icy alentour, tellement que la crainte que ce peuple en avoit le tient encores, et ne peuvent, ce leur semble, en seureté demeurer desarmez, voyans si près d'eulx armez ceulx qui se sont portez pour leurs ennemys. D'aultre part, Sire, les soldats de ceste ville sont la plupart de Provence, de Bourgongne et d'aultres provinces esquelles, quelque édict qu'il y ait, on ne veult recevoir ceulx qui en avoient esté chassez à cause de la Religion, de façon qu'estant bannys de leurs biens et maisons, et ne scachans où se retirer, il seroit malaisé de les licencier; et ce qui rendra la difficulté plus grande de les faire desloger, c'est que ceulx de ceste ville n'ont pas les moyens de pouvoir si promptement trouver deniers pour les en envoyer, combien qu'ils y travaillent tous les jours.

Par quoy je supplye très humblement Vostre Ma[té], Sire, que vostre plaisir soit en faisant cesser ces difficultez, donner moyen à Mons[r] de Gordes et à moy de pouvoir exécuter vostre vollonté, et rendre là dessus responce aux députez que ceulx de ceste ville ont envoyé vers Vostre Ma[té], d'aultant que c'est aussy une excuse de laquelle ils nous payent, ledit S[r] de Gordes et moy, de dire qu'ils attendent le retour des sudits députez, et parce que je m'asseure que mon dit

Sr de Gordes vous fera plus amplement entendre touttes choses, je ne vous ennuyeray de plus longue lettre.

Sire, je supplye le Créateur qu'il vous doint en très parfaicte santé et prospérité, très heureuse et très longue vie. De Lion, ce 18me may 1563.

A la Royne Mère.

Lyon, 18 mai 1563.

Madame, encores que je scache bien que Monsr de Gordes vous faict amplement entendre les difficultez qui empeschent que le commandement du Roy et vostre n'est si tost exécuté en ceste ville, toutesfois pour satisfaire à mon debvoir, je ne puis moins faire, ce me semble, que de vous advertir que la crainte que ces peuples ont d'estre surpris et saccagez en est en partye cause, car nonobstant que Monsr de Nemours se soit retiré en sa maison, pour cela les forces qu'il avoit avec lui ne laissent pas de rauder alentour d'icy, mesmement les Italiens, et ce qui augmente plus la deffiance et soupçon que l'on en peult avoir, c'est, Madame, que Monsr de Maugiron m'a escript une lettre que j'ai monstrée audit Sr de Gordes par laquelle il me mande qu'il a retenu expressément lesdits Italiens et gardé de passer le Rhosne, jusques à ce qu'il ait sceu de Monsr de Nemours s'il trouvera bon de les faire passer par la Savoie, d'aultant qu'il ne vouldroit pas, ce dit-il, leur donner passaige par le Daulphiné.

Cela, Madame, est pour retarder sept ou huict jours le partement des susdits Italiens, et d'aultre part l'argent qui est deu aux compaignies qui sont en ceste ville, se monte à si grosse somme qu'il n'est pas possible de la recouvrer si promptement. A ceste cause, Madame, je vous supplie très humblement qu'il vous plaise avoir esgard à toutes ces considérations, n'imputant point à faulte de volonté de vous rendre l'obéyssance aussi prompte que je vous doibs, le péché et l'injure du temps, et la longueur des affaires de deça auxquels pourra grandement remédier la présence de Monsieur le mareschal de Vieilleville, qui me donnera hardiesse de vous réitérer la requeste très humble que je vous ay par cy devant faicte de vouloir haster sa venue, laquelle je désire d'autant plus qu'il me tarde fort, Madame, que je n'aye cest honneur de bayser les mains du Roy et vostres, n'ayant rien plus à cœur que de faire preuve de ma fidellité à l'endroict

de Vos Majestés, et vous rendre tesmoignage de l'affection que j'ay toute ma vie eue de vous faire très humble service. Madame, je supplie le Créateur, etc. De Lion, le 18me de may [1563].

Après ces choses le roy escrivit à monsieur le maréchal de Vieilleville qui estoit à Metz, d'aller en Provence et Languedoc, et en passant à Lyon pourvoir aux affaires du d. lieu, et apporta lettre au sieur de Soubize de leurs majesté desquelles la teneur en suit :

Monsieur de Soubize, d'aultant que pour parvenir plus aisement et faire establir et observer entièrement la paix en ma ville de Lyon et y remectre toutes choses en l'estat quelles doibvent estre, suivant icelle et le reglement sur ce par moi faict, j'ay pensé qu'il seroit fort à propos, envoyant presentement mon cousin le sieur de Vieilleville, marechal de France, en mon pays de Languedoc, Daulphiné, et Provence, pour l'effect dessus dit de le faire passer par le d. Lyon, où je m'asseure que par sa prudence et intégrité, et le singulier zèle et affection qu'il a au bien de mon service, repos et union de mes subjects, sa présence par delà ne scauroit que grandement profiter. Je vous prie de l'assister de tout le moyen, credit, et autorité que vous pouvez avoir par dela pour la faire cognoistre, obéir et entendre soigneusement en l'exécution de la charge et commandement qu'il a de moi en cest endroit, selon que vous scavez sa qualité et le bien qu'il tient le mériter, le croyant la dessus ce qu'il vous dira de ma part, comme vous vouldriez faire moi mesme. Et je supplieray le créateur qu'il vous aye, monsieur de Soubize, en sa sainte et digne garde. Escript a St.-Germain en Laye le XXIIIe jour de may 1563. CHARLES. ROBERTET.

Monsieur de Soubize, envoyant présentement le roy monsieur mon fils mon cousin le maréchal de Vieilleville pour remectre en leur première liberté celles des villes et places de ses pays de Languedoc, Daulphiné et Provence, qui ont esté jusques icy occupées par ceulx de la religion prétendue réformée, et pourvoir à tout ce qui sera nécessaire pour l'entière observation et establissement de la paix union et reconciliation d'entre ses subiets, nous avons aduisé de la faire passer pour ce mesme effect à Lyon, ainsi que le d. sieur roy mon fils vous escript présentement par sa lettre, laquelle j'ai bien voulu accompagner de ceste-cy et vous pryer d'entendre recognoistre et assister mon d. cousin, et le faire obéir en tout ce

que pourrez, pour le faict et execution de la charge et commission qu'il a de nous en cest endroit, selon que vous scavez sa qualité et le lieu qu'il tient le meriter, le croyant de ce qu'il vous dira la dessus de notre part, comme vous vouldriez faire moy-mesmes. Et je supplieray le créateur vous donner, monsieur de Soubize, ce que désirez. Escript a St-Germain en l'Haye le XXIIIe jour de may 1563. CATHERINE. ROBERTET.

Aux lettres sus transcriptes le sieur de Soubize feit la response qui s'ensuit par un courrier que monsieur le marechal de Vieilleville envoya devers leurs majestés.

Madame, Monsr le mareschal de Vieilleville vous faict amplement entendre le peu qu'il a advancé jusques à ceste heure à la charge qu'il vous a pleu luy donner, en ce qui concerne ceste ville de Lion, pour les difficultez qui s'y offrent, et encores, Madame, que je scache bien qu'il ne m'appartient de vous remonstrer et moins conseiller en chose du monde, si est ce que pour ne faillir au debvoir en quoy je suis obligé aux services de Vos Mtés, je prendray la hardiesse, Madame, de vous dire que les remonstrances que ceulx de ceste ville luy ont faictes, lesquelles il vous envoye par escript, sont dignes de quelque considération, si vous désirez que vostre volonté soit promptement effectuée. Mesmement en deux articles, l'un en ce qu'ils demandent qu'il plaise à Vos Matés leur permectre qu'ils facent une taille sur eulx pour licencier les soldats, qui est le principal, et sans lequel tous les aultres seroient inutiles; car je vous puis asseurer, Madame, qu'il n'est en leur puissance de trouver plus argent sans ceste permission, pour ce que tous les moyens dont ils s'aidoient durant la guerre cessent par la paix. Parquoy, Madame, il vous plaira d'y pourvoir dilligemment, d'aultant que vous désirez prompte exécution au commandement qu'il vous a pleu faire audit Sr mareschal.

L'autre article, Madame, de leurs remonstrances qui me semble aultant considérable est celuy des temples et lieux qu'ils demandent pour l'exercice de leur Religion, en plus grand nombre qu'il n'est porté par l'édict de la paix, car il n'est pas possible que deux lieux puissent estre capables du grand nombre de personnes qui s'y assemblera tous les jours, principallement aux dimanches, auquel jour il y a douze ou treize temples d'ordinaires où l'on faict

les presches, qui en sont si pleins qu'il n'y en scauroit entrer d'advantage.

Quand il vous aura pleu, Madame, faire entendre audit S^r mareschal vostre volonté sur lesdites remonstrances, il pourra beaucoup plus aisément exécuter le faict de sa charge, en quoy je le serviray et soulageray en tout ce qui me sera possible, et espère faire en sorte qu'il vous portera tel tesmoignage de mes actions que vous me recognoistrez pour tel serviteur et aultant fidelle subject que je vous ay toutte ma vie esté. Madame, je supplie le Créateur qu'il vous doint, etc. De Lion, le xI^me Juing 1563.

Le seixième jour dud. mois de juing la royne escrivit une lettre au sieur de Soubize respondante a celles qu'il avoit escriptes à leur Maj^tés ci-dessus insérées; la teneur de laquelle lettre s'ensuit :

Monsieur de Soubize, j'ay veu par les articles que ceulx de Lyon ont présentés au marechal de Vieilleville le peu d'acheminement qu'il y a es choses pour lesquelles il est là. Car à vous parler à la vérité, il est malaisé de leur accorder la pluspart de ce qu'ils demandent, sans faire une violence a l'édict, lequel si nous rompons en un lieu pour une des parties, nous serons contraincts, estant cette bresche faicte, de la rompre pour l'autre en une infinité d'aultres. Et pour ceste cause je vous prie leur remonstrer et les en rendre cappables, affin qu'ils ne se oppiniastrent en une chose desraisonnable. Et si vous voyez qu'ils ne voulussent obéyr et percister à leur opiniastreté vous ferez beaucoup mieulx, et pour votre reputation et pour leur faire cognoistre leur peu de raison, de les laisser là et vous en venir nous trouver; car par ce moyen se voyant destitué de ceulx qui en une bonne cause les favorizeroient, ils seront contraincts de reconnaistre leur créateur et se ranger à la raison. Et pour ceste cause, je vous prie ne faillir de nous venir trouver le plus tost que vous pourrez, priant Dieu, Monsieur de Soubize, vous avoir en sa sainte garde. Escript au bois de Vincennes le XVIe juing 1563.

CATHERINE. ROBERTET.

Nota. Que toutes les lettres ci-dessus insérées sont expressement mises pour monstrer les causes qui ont meu le d. sieur de Soubize à demeurer si longuement à remectre Lyon, qui fut au commencement du mois de juillet; d'aultant qu'on l'a voullu calompnier qu'il ne voulloit pas obéyr à l'édict de paciffication.

EXTRAITS DE LA GAZETTE DE HAARLEM

SUR LES PERSÉCUTIONS DIRIGÉES CONTRE LES PROTESTANTS FRANÇAIS DE 1679 A 1685[1].

Paris, 5 *octobre* 1685. — Il y a quelques jours l'archevêque a ordonné au nom du roi d'envoyer un grand nombre de religieux en Languedoc, dans les Cévennes, le Dauphiné, et autres provinces pour instruire les nouveaux convertis, avec défense d'en exiger aucun argent, attendu que le roi pourvoit à la dépense. Il a ajouté que sous peu tous les réformés de la capitale feraient abjuration, et qu'alors le temple de Charenton, le dernier subsistant dans le royaume, serait démoli. Entre temps, M. de la Reynie, accompagné de commissaires et autres agents, a saisi à Charenton tous les livres des réformés.

Toulouse, 9 *octobre*. — Ordre a été donné à tous les réformés de quitter la ville en huit jours sous peine de confiscations des biens. Il en sera fait de même dans toutes les villes.

Il y a trois ou quatre jours, le roi a dit qu'il espérait que lorsque le duc de Bourgogne serait en âge de raison, il n'apprendrait que par l'histoire qu'il y avait eu des réformés en France.

Maestricht, 14 *octobre*. — L'archevêque de Reims étant arrivé à Sedan, a signifié aux réformés qu'ils eussent à changer de religion. Ils ont répondu qu'ils étaient prêts à mourir pour la croyance que Dieu leur a donnée. Sur quoi l'archevêque a déclaré qu'il leur enverrait sous peu des convertisseurs, et les dragons sont arrivés. Ainsi réduits à l'extrémité, les réformés se sont enfuis, et il n'en reste que bien peu dans la ville. Il y en a ici plus de 2000, et il en arrive tous les jours, sans les femmes et les enfants qui errent dans les bois. Les biens des fugitifs sont pillés par les dragons, leurs maisons brûlées.

La Rochelle, 12 *octobre*. — Depuis plus de quinze jours la ville est remplie de soldats, de sorte que le commerce ne va plus. On est ici plus ferme qu'à Bordeaux, car jusqu'à présent personne n'a abjuré.

Paris, 12 *octobre*. — M. de Starenberg, ministre de leurs Hautes Puissances les États Généraux des Provinces Unies, a renouvelé par écrit ses instances auprès du roi pour les réformés du royaume tant naturalisés que autres, et a fait valoir les intérêts commerciaux. M.

1. Voir le *Bulletin* du 15 décembre 1879 (t. XXVIII, p. 539). P. 541, l. 31, lisez : Paris, 2 octobre et non 20 octobre.

de Croissy a répondu au nom de S. M. qu'elle ne prétendait nullement empêcher les sujets des États de continuer leur commerce ou de partir, et que les intendants des provinces ne leurs refuseraient pas des passeports. Quant à ceux qui ont été naturalisés, le roi a déclaré une fois pour toutes qu'il ne les distinguait pas de ses propres sujets, et qu'il ne pouvait changer ses résolutions à leur égard. En ce qui touche aux intérêts commerciaux, S. M. n'entend en aucune façon ruiner le commerce par ses ordonnances, ayant en cela un intérêt commun avec les réclamants. Dans toutes les villes maritimes, il y a des magistrats spéciaux pour rendre justice à tous.

M. Claude, un des ministres de Charenton, a fait ses adieux à son troupeau dans son dernier sermon. L'assemblée était tout en larmes. Il a recommandé aux fidèles de se confier en la Providence, puisqu'on voulait à l'avenir les empêcher de se réunir pour prier. Le commissaire s'étant présenté pour enlever les livres à l'usage de la congrégation, le ministre a répondu qu'il les avait remis à son fils.

A Rouen quelques réformés ayant voulu passer en Angleterre, ont été arrêtés. Plusieurs ayant refusé de se rendre, ont été tués ou mis en état d'arrestation.

Paris, 16 *octobre*. — On écrit de Languedoc que le nouvel intendant M. de Lamoignon Bâville est arrivé. Tous les réformés de Béziers ont abjuré, dit-on, sauf une dame de qualité, fort riche, qui a promis de le faire sous peu. Les dragons logés chez elle ne lui laissent aucun repos, et l'obligent même à tourner la broche.

A la foire de Pézénas il a été interdit aux catholiques, sous peine de lèze majesté, de vendre ou de recéler quoi que ce soit appartenant aux réformés.

Les troupes qui ont forcé les protestants de Gascogne à abjurer sont entrées en Languedoc. Les soldats, surtout ceux du régiment de Poitou, portent de longs rosaires, avec de grandes croix, comme les capucins. Quand ils entrent dans les maisons des réformés, ils font le signe de la croix, tirent leurs rosaires et contraignent les habitants à les baiser.

Amsterdam, 24 *octobre*. — Un navire arrivé de la Rochelle annonce que la misère causée par le logement des soldats est indescriptible. Les naturalisés, hollandais de naissance, sont partis la nuit de Bayonne pour l'Espagne. Un marchand de Bordeaux a mieux aimé se laisser mettre en prison.

La Rochelle, 24 *octobre.* — Nous sommes ici dans une désolation extrême. On ne saurait décrire ce qui se passe tous les jours. La plupart des habitants ont abjuré après avoir souffert des maux inouïs. Bon nombre d'entre eux, abandonnant leurs biens, ont franchi de nuit les fossés, les portes étant gardées. Les fugitifs vous en diront davantage. Ces quartiers sont totalement ruinés quant au commerce. Les étrangers ont eu moins à souffrir; les naturalisés ont eu des soldats à loger; on les menace des dragons.

Paris, 24 *octobre.* — Mardi dernier on a publié, au son des trompettes, que tous les réformés étrangers qui sont venus depuis un an se fixer dans cette ville, eussent à partir sous peine d'une amende de 1000 livres. La cause en est qu'ils soutiennent leurs coreligionnaires et les empêchent d'abjurer.

L'arrêt qui porte que les édits de Nantes et de Nîmes sont abrogés, déclare aussi que les temples sont fermés dans tout le royaume, et que les ministres doivent quitter le pays dans quinze jours, sous peine des galères. Le roi promet à ceux qui abjureront un tiers de pension eu sus reversible sur leurs enfants.

Maestricht, 27 *octobre.* — Le nombre des réformés qui arrivent journellement à Sedan est incroyable; avant-hier est venu M. de Saint-Maurice, ministre, avec plusieurs dames et messieurs. Il a été engagé par le duc de Hesse-Cassel comme ministre d'une des trois églises françaises que ce prince se propose d'établir sur ses terres.

La Rochelle, 29 *octobre.* — La désolation qui règne ici passe toute idée. Dieu soit loué! les dragons nous ont quittés, après avoir exercé de telles atrocités que beaucoup mourront des suites. Par de tels moyens ils ont forcé la majorité des habitants d'abjurer. Des malheureux ont été frappés jusqu'à ce qu'ils fussent à demi morts et traînés dans cet état à l'église catholique. On comprend ce que valent de semblables abjurations. Dimanche dernier, au moment où le prêtre allait commencer son sermon aux nouveaux convertis, ceux-ci entonnèrent le psaume XXIV qu'ils savaient par cœur. Sur ce le prêtre dit qu'il ne pouvait sans la permission de l'évêque leur permettre de chanter de la sorte, mais qu'il les autorisait à apporter leurs livres de psaumes pour n'avoir plus à chanter par cœur. On croit qu'il ne s'est exprimé ainsi que pour faire apporter les livres qu'ils tiennent cachés et les leurs enlever plus facilement.

Paris, 2 *novembre.* — Le procureur général a déclaré aux gentils-

hommes, conseillers et avocats réformés qu'il a fait venir, que l'article par lequel il est dit qu'ils peuvent garder leur religion sans être molestés n'est qu'un effet de la bonté du roi pour les préserver de la fureur de la populace qui hait cette religion, et que ce qu'ils ont de mieux à faire est de devenir bons catholiques, s'ils veulent être ménagés dans leurs corps et leurs biens. En attendant il leur est interdit de se réunir, et de faire exercer le ministère par qui que ce soit s'ils ne veulent être traités en sujets rebelles.

M. de la Reynie a fait une déclaration analogue aux banquiers et aux marchands.

Au moment où le duc de Rohan a appris que l'ordre était donné de démolir le temple de Charenton, il a fait exhumer le corps de sa mère qui y était enseveli pour le transporter dans une de ses terres.

Nantes, 6 *novembre.* — On ne peut se représenter l'état misérable auquel sont réduits les réformés de tout ce pays; cependant on y vit encore en paix, espérant que l'ambassadeur des Hautes-Puissances, M. de Starenberg, obtiendra quelque chose par le mémoire qu'il a adressé au roi.

Marseille, 5 *novembre.* — Les dragons viennent d'arriver. Dans la principauté d'Orange, on a arrêté sept ministres et démoli toutes les églises. La ville a consenti à payer 5000 livres par jour pour être exemptée des dragons.

Bayonne, 7 *novembre.* — On laisse en repos le petit nombre de réformés qui sont ici, pour la pluspart étrangers.

Paris, 9 *novembre.* — Les missionnaires bottés sont depuis quelques jours à Rouen, logés chez les réformés; chaque soldat reçoit 20 sous avec le manger et le boire à discrétion. Les lieutenants reçoivent 3 livres, les capitaines 6, les majors 11 livres, et le reste à l'avenant, ce qui fait que beaucoup d'enfants réformés ont quitté la ville attendant la décision de leurs parents, — 2000 auraient déjà promis de se faire catholiques, si on veut les exempter des processions et autres cérémonies dont ils ont horreur.

A Caen, et en d'autres lieux de la haute et basse Normandie, les choses ne se passent pas autrement. Les missionnaires se disposent à passer en Picardie.

Plusieurs ordonnances sont sous presse. On enlève aux femmes des réformés leur dot. Les enfants qui viennent à naître doivent être baptisés dans l'église paroissiale.

M. Pelisson a reçu du roi 200 000 livres pour être distribuées aux nouveaux convertis.

Bâle, 11 *novembre.* — Sur la demande du roi de France aux cantons évangéliques de chasser les réformés français réfugiés en Suisse et de les contraindre à retourner dans leur patrie, les cantons se sont excusés, et les cantons catholiques ont résolu de leur donner appui.

Paris, 13 *novembre.* — Les réformés semblent vouloir tenir ferme; mais on recourra aux dragons pour les faire changer. On a publié une ordonnance qui interdit l'exercice de la religion sur les vaisseaux. Tout officier recevant à bord un non-catholique sera cassé.

Rouen, 13 *novembre.* — Dix compagnies de dragons sont arrivées à Dieppe, pour faire pis qu'à Rouen, attendu que les réformés ne veulent point céder.

Paris, 16 *novembre.* — Les réformés de Sedan qui ont refusé d'abjurer, au nombre de 300, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, avec quelques chariots de bagages, réunis en secret, ont forcé à main armée le passage gardé par quelques paysans, et se sont dirigés, dit-on, sur Maestricht. Ceux qui restent doivent assister tous les jours à trois services catholiques pour oublier leur ancienne religion et apprendre la nouvelle.

A Metz seize bataillons sont logés chez les réformés; on dit que bon nombre se sont convertis à Strasbourg; que le maréchal de Schomberg et l'amiral Duquesne quitteront certainement le royaume.

Amsterdam, 21 *novembre.* — On écrit de Nantes que le gouverneur, ayant réuni les réformés, leur a déclaré que le roi ne voulait plus qu'une seule religion dans son royaume et qu'ils eussent à se faire catholiques. Sur quoi il a été répondu par les étrangers qu'ils étaient venus dans ce pays sur la foi de l'Édit de Nantes. Toutes les issues sont gardées, de sorte que la fuite est impossible. Plusieurs personnes sont mortes de frayeur.

Paris, 23 *novembre.* — Chaque jour on amène des réformés qui ont tenté de fuir et on les dissémine dans les prisons. Sept hommes de chaque compagnie des gardes sont partis pour un château des environs de Meaux signalé comme un asile, et leur besogne terminée, ils doivent accomplir la même mission ailleurs.

Le comte de Cessé, commandant des dragons qui se trouvent à Orange et coûtent 800 écus par jour à la ville, a fait savoir au légat qu'il serait forcé d'entrer à Avignon et dans les autres villes du

Comtat, si l'on y donnait asile aux réformés. Plusieurs placards ont été affichés en conséquence par lesquels il est enjoint à ceux-ci de quitter les États du Pape.

Paris, 30 *novembre.* — On parle diversement du maréchal de Schomberg. La plupart disent qu'ayant éprouvé, dans un entretien avec l'archevêque de Paris, la faiblesse des arguments catholiques et la solidité des raisons sur lesquelles s'appuie la religion réformée, il a résolu d'y demeurer fidèle, et qu'il a demandé au roi la permission de se retirer dans le pays de Lunebourg.

On a pendu un homme qui vendait aux nouveaux convertis de fausses attestations portant qu'ils avaient comparu devant le curé de leur arrondissement.

Paris, 4 *décembre.* — La femme de M. Fromont, célèbre banquier, s'est enfuie avec ses enfants. Aussitôt, par ordre du roi, la maison a été militairement occupée.

Le maréchal de Schomberg est encore ici. On a publié deux ordonnances, l'une défendant de nommer des tuteurs réformés auprès d'enfants de la religion, et l'autre accordant la moitié des biens des protestants fugitifs à leurs dénonciateurs.

Nantes, 4 *décembre.* — La misère des réformés et même des Hollandais est terrible ici. Les dragons viennent de nuit ouvrir de force les maisons des négociants. Une demi-compagnie tombe dans une maison, fait un tapage d'enfer, brise les portes et les fenêtres. Ils ont mis le pistolet sur la poitrine d'un marchand, et le fils ayant voulu s'interposer et le délivrer, ils l'ont jeté par la fenêtre. Lui et d'autres ont eu des passeports pour partir; mais on les leur a de nouveau retirés; même des consuls ont été portés sur une liste pour héberger sept ou huit dragons; mais ayant porté plainte au duc [de Chaulnes] ils ont été excusés.

Maintenant il reste ici peu de réformés qui n'aient pas changé, car il est impossible de supporter les persécutions, puisqu'on exerce une tyrannie si exécrable. On pend les gens par les pieds; on frappe ces malheureux, et on les torture terriblement de mille manières.

Nantes, 8 *décembre.* — Depuis huit jours on fait changer ceux qui ne sont pas naturalisés, mais qui sont mariés. Les bateliers qui partent journellement d'ici, et qui savent les tortures inouïes qu'on exerce, pourront vous donner des détails.

Un de ces jours, M. Jacob de Bie, consul de leurs Hautes Puissances,

résidant ici, a été traité d'une maniére cruelle par les dragons, ainsi que beaucoup d'autres malheureux qui sont mariés ici. Entre autres détails, les dragons étant tombés dans sa demeure, — ont tout brisé, ont défoncé les barriques de vin, l'ont tiré hors de son lit et forcé d'allumer cent chandelles dans toute sa maison. Ils ont allumé un grand feu devant lequel ils l'ont attaché à un poteau du lit, et l'ont ainsi rôti tout nu, surtout les pieds, qui étaient tout déformés. Ensuite ils lui arrachèrent le poil des jambes. Il criait : « Tuez-moi plutôt ; je ne puis changer ; la foi vient d'en haut » ; mais ils répondirent : « Nous ne voulons pas vous tuer, mais vous torturer jusqu'à la moelle des os. » Enfin, ne pouvant plus supporter ces souffrances, il promit de changer. Il a dû faire les cérémonies extérieures de l'abjuration, ce dont Dieu lui fasse grâce [1] !

Rouen, 15 *décembre.* — Les réformés de Rouen et de Bordeaux qui ont préféré les biens du ciel à ceux de la terre sont gardés à vue par les troupes, et les soldats s'emparent des clefs pour empêcher toute évasion. Beaucoup d'hommes, en effet, avec femmes et enfants, se sont retirés au bord de la mer et y ont trouvé des chaloupes pour passer en Angleterre, ce qui ne coûte pas moins de 80 écus par tête.

Deux frégates croisent en ce moment devant le port de Calais et le long de la côte pour arrêter les fugitifs. Les navires anglais et hollandais sont soumis à une rigoureuse visite.

On raconte le trait suivant : un mousquetaire arrivé seul dans un bourg du Languedoc où il y a de nombreux réformés, s'installe chez le principal et demande qu'on lui serve ce qu'il y a de mieux. Une fois à table il mande ceux de la religion et leur déclare que si, avant la fin du dîné, ils n'ont pas fait leur abjuration à l'Église catholique, il fera venir 400 dragons pour les ruiner totalement. Là-dessus ils lui ont offert 50 pistoles pour obtenir quelque répit; mais il a refusé, disant qu'il donnerait une pistole à chacun de ceux qui se convertiraient de suite, ce qui fut accepté par quelques-uns des plus pauvres, et amena ainsi les autres à apostasier. L'évêque ayant fait savoir ce fait au roi, S. M. a donné une lieutenance au mousquetaire.

1. Ces tristes détails sont reproduits, avec de nouveaux développements, dans une lettre de Jacob de Bie à la *Gazette de Haarlem*, qu'on peut lire dans l'*Histoire de l'Église réformée de Nantes* par M. Vaurigaud, p. 261-273. Est-ce le même Jacob de Bie qu'on retrouve, en 1718, ministre de Hollande à la cour de Russie durant le procès d'Alexis, le malheureux fils de Pierre le Grand ?

On a cassé tous les soldats réformés qui sont aux gardes suisses et on les a incorporés en d'autres régiments.

Le duc de la Force, auquel l'intendant a intimé d'avoir à changer de religion, a répondu qu'il ne dirait qu'au roi son opinion à ce sujet. Il est venu à la cour, mais n'a point été reçu, et on lui a fait savoir que son château serait démoli, s'il ne se hâtait de changer.

Metz, 20 *décembre*. — Le temple réformé est démoli et sur la place on a planté une croix. Il y a beaucoup de soldats en ville ; mais jusqu'à présent on a peu tourmenté les réformés pour obtenir leur conversion.

Paris, 21 *décembre*. — Cinquante réformés officiers dans les régiments du Maine et du C..., qui voulaient se rendre par Brisach en Allemagne, ont été attaqués par M. de la Brétèche, qui a été blessé. Après un assez long combat on a fait six prisonniers qui seront traités comme déserteurs.

Paris, 25 *décembre*. — M. Fromont a heureusement échappé. Il était en officier des gardes, et ceux qui l'accompagnaient déguisés en soldats. Arrivé à la porte il demanda si quelques personnes avaient passé. La garde lui répondit : Oui, avec de bons passeports. Il dit alors que les passeports étaient faux et qu'il avait ordre d'arrêter les fugitifs ; sur quoi on le laissa sortir librement.

MÉLANGES

LE LIVRE DES MARTYRS

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Livre des Martyrs est un des monuments de la piété de nos pères. Il n'y a pas d'ouvrage du XVI[e] siècle plus digne d'une réimpression avec notes, tables, cartes, portraits et gravures historiques.

Dans la littérature de la réforme française on ne saurait citer un livre plus attachant ni plus foncièrement chrétien. Le drame y est palpitant ; l'héroïsme y éclate ; les victimes sont touchantes, la persécution odieuse. Que d'horreurs ! on a l'impression de la réalité. C'est la moisissure des prisons, le fer, la corde et le feu, les sup-

plices sans nom; la barbarie des inquisiteurs sans religion, des juges sans équité, des peuples sans pitié, procédant à d'abominables massacres. Mais il y a bien autre chose: les lettres émues des martyrs à leurs proches et à leurs amis, les exhortations fortifiantes qui leur sont adressées du dehors, les interrogatoires prolongés; les dernières paroles pleine de sérénité et de mansuétude; les discussions, les controverses, les apologies, les expositions lumineuses de la parole de Dieu, l'organisation des églises, les confessions de foi, la discipline, les récits d'histoire, les considérations générales. Du commencement à la fin, c'est très dramatique et très varié; tout est dit avec conviction, mais aussi avec sagesse et simplicité. De quel livre mieux que de celui-ci pourrait-on dire : « Cecy est un livre de bonne foy! »

Chaque famille protestante devrait en posséder un exemplaire. C'est l'épopée de l'Église martyre. Là les réformés de France qui ont souffert les persécutions les plus violentes et les plus prolongées ont leurs titres de gloire. « Je me glorifierai de mes larmes, » écrivait l'apôtre saint Paul ; « Nous sommes des brebis d'occision, répétaient nos pères, c'est pour toy Seigneur que nous sommes tous les jours occis! » De toutes ces souffrances pieusement acceptées il ne serait que justice, de la part des fils, de composer pour les pères une couronne d'immortalité.

Il nous tarde de voir renaître autour du martyrologe de Crespin l'élan d'une légitime popularité. Donner à cette heure une notice bibliographique sera peut-être provoquer un éditeur pour la réimpression que nous souhaitons. Le nombre croissant de ceux qui recherchent et étudient les livres huguenots nous encourage à faire cette notice et pourrait bien déterminer un jour l'éditeur désiré.

Il existe déjà plusieurs bibliographies qui mentionnent l'œuvre de Crespin. On peut consulter la Croix du Maine[1] Marchand, Lelong[2], Brunet[3], Senebier[4], Gaullieur[5], Alb. de Montet[6], Haag[7], Ch. Dar-

1. Bibliothèque de la Croix du Maine, l'Angelier, 1584, p. 218 : Jean Crespin, natif d'Arras en Gaule Belgique. Il a écrit l'histoire des martyrs contenant plusieurs vies d'hommes exécutés pour la Religion réformée, leurs disputes et confessions de foi, imprimé à Genève, etc.

2. Bibliothèque historique de la France, par Lelong et Fontette.

3. Manuel du libraire, 1861, art. CRESPIN, RECUEIL, etc., et supplément art. CRESPIN.

4. Histoire littéraire de Genève, 1786, t. II, p. 46.

5. Études sur la typographie génevoise.

6. Dictionnaire biographique des Génevois et des Vaudois, 1877, t. I, p. 213.

7. France protestante, art. CRESPIN.

dier[1], etc. Les articles bibliographiques dus à ces auteurs sont de valeur fort inégale, quelques-uns renferment des fautes, aucun n'est complet. La notice que nous avons donnée dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme* en 1858 devra être remplacée par celle-ci.

Jetons un coup d'œil sur les origines du *Livre des Martyrs* et sur ses transformations.

Le livre des Actes des apôtres est essentiellement l'histoire de l'établissement de l'Église chrétienne par le ministère des premiers disciples de Jésus-Christ sous la direction du Saint-Esprit. Les premiers témoins de Christ sont les premiers martyrs. Le diacre Étienne, Jacques, Pierre, Paul sont en tête de cette glorieuse légion. Leur Maître est mort pour leur rédemption, ils meurent pour lui demeurer fidèles. Leur constance dans les fers et dans les supplices nous est donnée en exemple. La souffrance épure la foi des confesseurs, leurs paroles et leurs écrits trempés dans l'épreuve manifestent la plus haute inspiration à laquelle il soit donné au chrétien de participer.

Ce furent d'abord des lettres écrites de la part des églises persécutées adressées aux autres églises qui renfermèrent et divulguèrent les actes des martyrs : tels sont les écrits qu'Eusèbe nous a conservés (Smyrne, 167 ; Lyon, 177, etc.)

Du IVe au VIe siècle fleurit la littérature hagiographique des Menologes dans les églises grecques, des *Acta martyrum* et des Passionnaires dans les églises latines. Ces martyrologes sont lus dans les assemblées des fidèles dès le IVe siècle, d'où le mot de légende (*legenda*). Les amplifications et les falsifications qui émaillaient trop souvent ces écrits pieux amenèrent par la suite le sens défavorable du mot. La fixation d'un jour de l'année pour la mémoire d'un martyr ou d'un confesseur a produit à son tour le mot de calendrier (*kalendaria*).

Dès lors les Actes des martyrs deviennent par degrés les Actes des saints et s'amplifient de mille traditions légendaires (Bède, Florus, Wandalbert, Raban Maur, Adon, etc).

Nous ne rechercherons pas parmi les travaux des réformateurs ceux qui se rapportent aux Actes des martyrs ou des saints anciens.

1. Encyclopédie. art. CRESPIN

Les pères de la réforme y apportèrent leur esprit à la fois évangélique et judicieux[1].

Cette étude les prépara aux dramatiques récits des souffrances des nouveaux confesseurs de Jésus-Christ.

Dans cet ordre d'idées, Crespin écrivit une préface montrant « une conformité de l'état ecclésiastique en ce dernier siècle à celui de la primitive Église de Jésus-Christ[2], et son continuateur S. Goulard compléta le parallèle en plaçant en tête comme premier livre l'histoire des anciens martyrs.

Il y a une légitime filiation des premiers récits des martyrs chrétiens à notre grand martyrologe. Comme aux anciens jours la lecture des Actes des confesseurs de la vérité a été en singulière édification aux fidèles; non seulement le *Livre des Martyrs* a été lu assidûment au foyer de nos pères, mais encore dans quelques églises une lecture publique a été faite au culte du dimanche soir. Nous avons retrouvé en Belgique le souvenir de cette pieuse coutume.

Parallèlement à la composition du recueil dont nous voulons spécialement nous occuper, il se formait aussi une littérature historique dont nous dirons un mot, parce qu'elle occupa Crespin et donna à son esprit des généralisations et des vues larges qui font de son livre autant une histoire qu'un martyrologe.

J. Sleidan avait fait ses histoires, qui eurent des éditions latines et françaises à Strasbourg et à Genève. Mélanchton et son gendre Peucer avaient successivement travaillé sur la chronique de Jean Carion, avant que S. Goulard en donnât une traduction française en 1579 sous ce titre : « *Chronique et histoire universelle*, etc., jusqu'à l'empereur Charles cinquième, plus deux livres adjoustez de nouveau aux cinq autres, comprenant les choses notables avenues sous l'empire de Charles cinquième, Ferdinand premier et Maximilian second. »

En 1556 un ministre de Sacconex-le-Grand, nommé Jean de Hainaut, fit imprimer chez Jean Crespin un livre intitulé : « *L'estat de l'Église*, avec le discours des temps depuis les apôtres sous Néron jusqu'à présent sous Charles V. » C'est à Fernex, dans la baronnie de Gex, qu'il avait composé cet écrit, « ayant pour but principal de recueillir

1. George Mayor, *Vitæ patrum in usum ministrorum verbi repurgatæ*, avec une préface remarquable de Luther; Lefèvre d'Étaples, *Agones martyrum mensis januarii;* David Chytræus, *Chronologia historiæ;* Flaccus Illyricus, *Catalogus testium veritatis*, etc.

2. Édition de 1570.

les histoires spécialement concernantes le fait de la Religion et République chrestienne ».

Crespin enrichit cet ouvrage d'une belle préface sur ce que nous appellerions la philosophie de l'histoire. Par la suite il y inséra les bois satiriques qui ornent l'*Antithesis Christi et antichristi*. Les éditions de 1556 et 1557 diffèrent peu; celle de 1558 est poursuivie jusqu'en 1550; celle de 1564[1] est un peu plus développée, ainsi que celle de 1581 qui est d'Eustache Vignon; enfin en 1605, sous la plume de Jean Taffin[2], le volume atteint 775 pages petit in-4°, tandis que la première édition n'avait que 207 fol.

La grande voix des martyrs de la renaissance chrétienne s'était déjà fait entendre. Des personnages dignes du plus grand respect, les plus pieux, décrétés d'hérésie, étaient montés sur l'échafaud pour y confesser la foi dans les affres de la mort. Jean Huss et Jérôme de Prague, les victimes du concile de Constance, avaient eu leurs historiens[3]. De même les moines augustins de Bruxelles[4], l'Espagnol Juan Diaz[5] et d'autres. Au reste, comme il y eut des écrits spéciaux sur des martyrs avant 1554, il y en eut aussi après[6].

Il était assez naturel de compléter ces récits en les réunissant en un volume et de remplacer les vieilles légendes par ces narrations pleines d'actualité et de vie chrétienne.

1. L'estat de l'Église avec le discours des temps depuis les apôtres iusques à présent, 1564; en tête se trouve : l'Estat de la religion et république du peuple judaïque depuis le retour de Babylone jusqu'au dernier saccagement de Jérusalem, par Paul Eber, ministre de Vuitemberg, seconde édition, Crespin, 1563.

2. L'Estat de l'Église avec le discours des temps depuis les apôtres jusques à présent, par Jean Taffin, ministre de la parole de Dieu de l'église Françoise de Flessingues, Berg-sur-le-Zoom, Jaq. Canin, 1605.

3. Geistlicher Bluthandel Johannis Hussz zu Constentz verbrannt anno Dom. MCCCCXV an sechsten tag Julii 1520, in-4, 24 gravures sur bois.

De condemnatione Hieronymi in concilio constantiensi 1520 (?), pet. in-4, 4 fol. n. ch. caract. ronds (bibl. Ch. Fr.).

Historia Joannis Hussi et Hieronymi Pragensis fideliter relata condemnatio eorumdem per sacrum constanciense concilium. Poggii Florentini de eadem re epistola Norimbergae, 1523, in-12.

Joannis Hus et Hieronymi Pragensis confessorum Christi historia et monumenta, partim annis superioribus publicata, partim nunc in lucem prolata. Noribergæ J. Montani. 1558 fol.

J. Stumpf, der Grossen gemeinen Conciliums zu Constentz gehalten, etc. Zyrich. Ch. Froschouer, 1550, fol. etc.

4. Beckenhofer, dye Histori so zwen Augustiner ordens gemarter seyn zu Buxel jn Probant von Wegen des Euangeli 1523, in-4.

5. Ein erbermlich Geschicht wie ein Spaniölischer und Rhömischer doctor, umb der Euangelions willen, seinen leiblichen bruder ermordt hat. 1546 in-8.

Historia vera de morte sancti viri Johannis Diazii hispani (par Ensinas et de Senarclens), J. Oporin, Bâle, 1546 (*Bulletin H. P.* 1877, p. 398), *Récits du XVI*e *siècle*, par Jules Bonnet. *Juan Diaz*, p. 177-241).

6. A. de Chandieu, Histoire des persécutions et martyrs de l'Église de Paris, depuis l'an 1557 iusques au temps du roy Charles neufvième, avec une Epistre

Presque en même temps parurent deux recueils de morts édifiantes, l'un à Strasbourg, l'autre à Genève. Le premier, œuvre de Louis Rabus a joui de peu de notoriété; il est notablement inférieur en méthode et en intérêt au second, celui de Crespin; nous en dirons peu de chose. L'auteur se nomme au titre de l'ouvrage *Ludovicus Rabus von Memmingen der H. Schrifft Doctorn und Prediger der Kirchen zu Strassburg;* le format de son livre, qui se compose de plusieurs volumes, est in-4°.

Le premier volume, daté de 1554, commence par Abel et ne contient rien sur la Réforme; il compte CCLVII fol.

Le second volume, de CCCV fol., contient, outre les histoires de plusieurs prophètes et apôtres, les biographies de Jean Huss, fol. XLV; Jérôme de Prague, Jean et Henri les deux augustins de Bruxelles, CXIV verso; H. Zudphen, f. CXXVI; Jean Heuglin, f. CXLIII; Matthias Weybell, CLI; Leonhard Käser, CLVIII; Adolphus Clarenbach, CLXXXIIII; Robert Barns, f. CCLXVI; Joan Diaz, CCLXXIV. Ce volume est de 1554, l'année de la première édition de Crespin; le 3e volume parut en 1555, le 4e l'année suivante. Le troisième volume est celui qui offre le plus d'intérêt au point de vue où nous sommes placés, et renferme un grand nombre de notices nécrologiques :

W. Thorpe, fol. I; J. Oldecastell, f. XXXIV; W. Taylor, f. XLVII; W. Whyte, f. XLVIII; Th. Rhedon, f. XLIX; J. Castellan, f. LVIII; J. Leclerc, f. LXVIII; J. Beck, LXX; Wendelmut Claustochter, f. CXXI; D. Georg., f. CXXV; G. Schârer, f. CXXXIX; J. Bugenhagen, f. CLV; L. Spengler, f. CLXXIV; Maria et Ursula, f. CLXXXI; Anna Askewe, f. CLXXXV; Faninus, f. CLXXXVI; J. Nollius, f. CXIII.

Le volume de 1556 est presque tout entier consacré à la vie de Martin Luther : il contient aussi, f. CCXLV, la vie de Savonarole, celle de J. Probst et enfin, fol. CCXCIV, le martyre de Patrick Hamilton en Écosse.

L'ouvrage du pasteur de Strasbourg est enrichi de gravures sur bois moins variées qu'elles ne sont nombreuses; plusieurs mériteraient d'être reproduites dans une réimpression de Crespin.

contenant la remonstrance des proffits qui reviendront aux fidèles de la lecture de ceste histoire : et une exhortation à ceux qui nous ont persécutez, de revoir nostre cause et juger derechef si ça esté à bon droit qu'ils ont fait mourir tant de bons serviteurs de Dieu. Lyon, 1563, pet in-8.

Discours du Massacre de ceux de la réligion réformée, fait à Lyon par les catholiques romains le 28e du mois d'août et jours ensuivans de l'an 1572-1574, petit in-8, etc.

Voici le titre complet du livre de Rabus :

Historien | *der heyligen Ausser- | wölten Gottes Zeügen, Bekeñern, und | martyrern, so zum theil in angehender Ersten Kir- | chen, Altes und Neüwes Testaments gewesen, zum theyl | aber zü Disen unsern lersten zeytten, indenen des Allmechtig | Gott sein volck miderumb mit der reynea Lehr | seines S. Worts gnädigktichen heym | gesucht hat, worden seind. | Auss S. Gottilcher, und der Alten lehrer Schrifften dessglez- | chen auch auss glaubwürdiger Schrifftlichen und mundlischen hi- | storien und zeügnussen, fromer Ehrenleüt, vor und zu diser zeyt, | auffs wahafftigst und cynfaltigst, zu gemeyner auff banwung der | Angefochtenen Kirchen Teutscher Nation, beschriben; Durch | Ludovicum Rabus von Memmingen, der S. | Schrifft Doctorn, und Prediger | der Kirchen zu Strassburg,* à la fin *Getruckt zu Strassburg durch Samuel Emmel,* 1554-1556, pet. in-4°. Il en existe une autre édition en 2 volumes in-folio, Strasbourg, 1571-1572.

Tout autre est l'intérêt que présente pour nous Français et réformés le *Livre des Martyrs* de Crespin.

Jean Crespin d'Arras, en latin *Crispinus,* avocat au parlement de Paris converti à l'Évangile, comme Robert Olivetan, Jean Calvin, Laurent de Normandie, était un Picard laborieux, instruit et pieux. Réfugié à Genève pour la religion comme ceux que nous venons de citer, il contribua avec eux à la gloire de la cité qui leur servait d'asile et à l'édification de l'Église réformée tout entière[1].

Il s'associa d'abord avec Théodore de Bèze pour acquérir une imprimerie à Genève et pour y exercer la profession d'imprimeur. Tous deux étaient qualifiés pour cet emploi, mais on sait que Th. de Bèze ne donna pas suite à son projet, appelé qu'il fut dès lors l'Académie de Lausanne (*Vie de Th. de Bèze,* par Ant. de la Faye) L'avocat d'Arras se fit donc imprimeur et ne tarda pas à devenir un maître en typographie. Il suffit de jeter les yeux sur son Nouveau Testament grec de 1553 pour y reconnaître un rare mérite.

Mais Crespin ne se contentait pas d'être un émule des Estienne, son successeur et gendre Eustache Vignon l'appelle avec raison un *homme docte.* Latiniste de bon style, il était comme prosateur français au-dessus de la moyenne de son temps. A l'érudition solide et

1. Voy. la notice que lui a consacrée, dans le dernier numéro du *Bulletin,* M. Jules Bonnet.

au talent littéraire Crespin joignait la qualité indispensable pour l'œuvre qui devait illustrer son nom : la foi chrétienne. Il fallait un chrétien pour cette tâche et elle devait l'absorber tout entier. « C'est à ses soins que le public doit l'*Histoire des Martyrs*, ce livre incomparable qui est le chef-d'œuvre de ses excellents travaux. » (*Vie de Th. de Bèze*, par Ant. de la Faye, traduit par Ant. Teissier, 1680.)

Il ne s'agissait pas d'imprimer bout à bout les relations déjà parues en divers lieux, l'œuvre était tout autrement ample et difficile. Après avoir amassé de partout les documents imprimés ou manuscrits que l'auteur sollicitait ou qu'on lui envoyait spontanément, il fallait les traduire les uns de l'allemand ou du flamand, les autres de l'anglais, de l'italien ou de l'espagnol, puis se les assimiler, les harmoniser, en faire sortir les leçons de l'histoire, des exhortations pathétiques, une pénétrante édification des âmes.

L'entreprise était immense. Crespin y a si bien réussi, avec l'aide de Dieu, qu'un historien moderne a dit de notre martyrologe : « C'est un merveilleux livre et qui met dans l'ombre tous les livres du temps, car celui-ci n'est pas une simple parole, c'est un *acte* d'un bout à l'autre, et un acte sublime. » (Michelet, *la Ligue*, p. 463.)

Le succès ne se fit pas attendre, un grand nombre d'éditions, les emprunts et les citations innombrables n'en sont pas les seules preuves que nous puissions fournir; la plus extraordinaire est celle que nous lisons dans l'histoire du martyre de François Varlut.

En faisant des recherches pour notre *Chronique* de l'Église réformée de Lille (1857), nous avons eu l'occasion de lire les écrits de ce martyr de Tournay exécuté en octobre 1562. Quelques heures avant de mourir il écrivait à des prisonnières de la Religion : « Allons, suivez-nous, allons au-devant du banquet : ainsi soit-il ! » Ce vaillant confesseur était en relations d'amitié avec Crespin, puisqu'il termine une lettre envoyée de la prison à Genève par ces salutations : « Je requiers que mes recommandations soyent faites à Monsieur Colladon, à Monsieur Crespin, à Eustache Vignon, sa femme, Ambroise et sa femme. » Voici la curieuse mention que je trouve dans un de ses écrits : « Les moines ne savoient que dire (ceux qui le harcelaient dans sa prison), sinon qu'en leur méchante coutume ils tâchaient de me rompre mes propos à tous coups. Leurs mensonges ont été jusqu'à dire, que c'estoit pour notre gloire que nous parlions, voire et *que nous voulions maintenir notre opinion pour estre mis en ce*

beau livre des Martyrs de Genève : et tant de brocards que rien plus. Mais Dieu est témoin de tout. » (*Hist. des vrays tesmoins*, 1570, VII, 603,. V.)

Cette idée qu'on se ferait martyriser pour être mis dans le livre de Crespin dépasse tout.

Notre auteur donna seize ans de sa vie à son grand œuvre. Commencé en 1554, il n'eut toute son ampleur qu'en 1570. Toutefois le plan est déjà tracé dans l'humble essai des premiers jours; chaque édition l'a developpé sans le changer.

La première édition est de 1554 en petit in-8 et n'a que 687 pages ; c'est, selon l'expression de l'auteur, « un recueil de plusieurs martyrs qui ont enduré la mort pour le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ depuis Jean Huss jusqu'en 1554 ».

En voyant ce livret, qui deviendra par un constant labeur le gros in-folio de 1619, on a la même émotion qu'en contemplant le berceau d'un grand homme.

La première édition du livre de Crespin fut soumise au Conseil de Genève et en reçut autorisation d'imprimer, à condition que l'auteur remplacerait les mots de *martyr* et de *saint*, dont l'Église catholique avait fait un regrettable abus, et que le recueil serait complété [1]. Crespin, on le voit par le changement du titre pour la deuxième édition et par l'extension progressive de son ouvrage, tint compte des observations du Conseil.

L'année suivante (1555) Crespin donna une nouvelle édition d'un format minuscule, petit in-16, qui renferme déjà des additions importantes.

En 1555-56 parut un recueil en deux parties : cette édition présente plus que la précédente des bizarreries de pagination qui font supposer que l'impatience des lecteurs précipitait le travail et ôtait à l'imprimeur le loisir de faire les dernières corrections.

En 1556 il y eut une « troisième partie du recueil ». Dans l'*Avertissement au lecteur*, Crespin s'excuse sur la difficulté de la rédaction, à cause de la traduction des documents en langues étrangères.

1. 1554. Reg. du Conseil de Genève, fol. 107. Jeudi 23 :
« Du livre de M. Crespin. Sus la relation du Sr Commys a fayre veoir le livre preste pour faire imprimer et que c'est chose que se peult bien imprimer, etc. Arreste qu'il se porra imprimer en corrigeant celuy mot Sainct et celuy de Martire et mectant aultre nom et aussi que l'on y doibge mectre les aultres qui ny sont pas encore. » *Annales Calviniani*, col. 582.

Encore en 1556 parut une petite édition de 953 pages dont l'avertissement renferme les excuses de l'auteur sur quelques incorrections dans les noms et les dates. Il se reproche « une prolixité qui pourrait être ennuyeuse » et « la reproduction de plusieurs épîtres assez longues ». Cette humilité nous touche. On peut croire que les critiques du temps ont rassuré Crespin, car son ouvrage n'a souffert aucune mutilation dans les éditions subséquentes.

La publicité donnée par cinq éditions ne paraissait pas suffisante, et cette même année 1556 vit paraître chez Crespin une traduction latine faite par Claude Baduel (illustre humaniste nîmois, alors réfugié à Genève).

Je ne connais pas d'édition nouvelle avant 1559 et 1561. Celles-ci sont citées par Lelong, mais je ne les ai jamais vues.

En 1560, une seconde édition de la version latine avec un titre nouveau sortit des presses de Crespin : *Actiones et monimenta*, etc.

En 1564 le livre reçut le titre de *Actes des martyrs* et se présenta sous la forme d'un petit in-folio avec des têtes de chapitre d'un dessin élégant, des lettres ornées, une typographie soignée. Au titre nous trouvons la grande marque de Crespin : l'ancre sur les flots ; au verso du 4e folio la figure de l'arche de Noé, puis un poème latin de Jean Tagaut sous ce titre : *Votum deo optimo maximo sacrum*, en onze pages ornées d'encadrements variés d'un beau style ; plus loin une épitaphe aux fidèles martyrs de Jésus-Christ dans un encadrement de supplices.

La bibliothèque de la rue de Richelieu expose dans sa plus belle salle un exemplaire splendide de cette édition, relié avec un goût exquis dans un style qui tient de l'italien et du français et qu'on qualifie d'école lyonnaise. Une riche dorure sur les plats, les tranches dorées et ciselées en font comme un écrin royal. On ne sait à qui ce trésor a appartenu au XVIe siècle : il n'y a ni armes, ni devises, ni aucune marque intérieure de propriété.

L'édition de 1564 est en sept livres.

En 1570, sous le titre de *Histoire des vrays tesmoins*, Crespin donna une nouvelle édition en huit livres ; en regard du poème de Tagaut on y trouve une traduction en vers français signés S. G. (Simon Goulard).

Cette édition est augmentée de plus de 300 pages ; ce fut la der-

nière de Jean Crespin. Deux ans après, en la fatale année de 1572, Crespin mourait de la peste à Genève : « Rassasié d'ans et de travail en l'œuvre du Seigneur, il fut retiré en la joie et au de repos son maître [1]. »

L'imprimerie de Crespin passa à son gendre Eustache Vignon, et le pieux labeur du martyrologe fut confié à un ami de l'imprimeur, Simon Goulard, de Senlis.

Ils donnèrent en 1582 une édition sous le titre : *Histoire des martyrs en dix livres*. L'ouvrage était accru d'un tiers, le premier et le dernier livre étaient entièrement nouveaux et les autres étaient augmentés.

En 1597 l'*Histoire des martyrs* parut accrue de deux parties nouvelles ajoutées à la fin, ce qui donne douze livres et 1516 pages in-folio. En 1608 il y eut une réimpression à peu près pareille. Brunet cite une réimpression de 1609, mais je ne l'ai pas vue.

Enfin, en 1619, l'imprimeur Pierre Aubert, de Genève, produisit une dernière édition complète et identique à peu de chose près aux précédentes, mais en plus gros caractères.

En résumé, si nous comptons quatre éditions que nous n'avons pas vues, il y aurait eu en tout 15 éditions françaises du martyrologe :

10 imprimées par J. Crespin ;
4 — par E. Vignon ;
1 — par P. Aubert.

Les cinq dernières ont été augmentées par S. Goulard.

Les éditions de 1554, 1555 et 1556 montrent les tâtonnements du travail en préparation ; les éditions successives de 1564, 1570, 1582 et 1597 marquent les grandes étapes auxquelles toutes les autres se rapportent.

L'*Histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze de 1580 offre une ressemblance frappante avec le texte des éditions du continuateur de Crespin ; il y a là une communauté de rédaction qui est le fait ou de Goulard ou du successeur de Calvin.

Aucune édition française n'est historiée à l'instar de l'œuvre de Rabus. Peut-être y a-t-il eu une suite de représentations de nos martyrs dans un précieux album cité par M. Benj. Fillon (*Galerie de portraits réunis au château de Saumur par Duplessis Mornay*, page 17) : « Le livre des martyrs de la Foy, recueil de 22 miniatures

1. Avertissement de l'*Histoire des Martyrs*, édition de 1582.

sur parchemin, relié de maroquin orange. » La description détaillée manque malheureusement. Ce beau livre, avant d'être à Du Plessis Mornay, avait appartenu à Charlotte Arbaleste, sa femme, qui l'avait conservé jusqu'à sa mort dans un meuble de sa chambre à coucher.

Les admirables gravures de Tortorel et Perissin seraient des illustrations saisissantes de certains chapitres du livre de Crespin.

Depuis l'édition de 1619 il y a eu trois reproductions partielles du *Livre des Martyrs*, en 1660, 1684, et en 1837.

Avant de donner le catalogue des éditions, nous avons un mot à dire des traductions. Nous avons déjà cité les deux éditions latines; nous connaissons trois traductions en allemand, neuf en hollandais, dont plusieurs ornées de planches comprises dans le texte.

Nous n'avons pas vu de traduction anglaise, mais le livre de Crespin n'a pas été inconnu à Fox, Burnet, Maddock, etc.

Enfin nous rappellerons que le succès et la puissante influence du *Livre des Martyrs* a donné lieu à une éphémère opposition : *L'anti-martyrologe, ou vérité manifestée contre les histoires des supposés martyrs de la religion réformée imprimées à Genève*, par Jaques Séven, Lyon, 1622, in-4°.

L'ANCRE DE CRESPIN.

La marque typographique de l'imprimeur J. Crespin sur les in-folio sortis de ses presses est une gravure sur bois de grande dimension. Elle représente une ancre dont la partie supérieure figure une croix en T sur laquelle s'enroule un serpent, de manière à rappeler le serpent d'airain, type du Christ. Cette ancre est soutenue par deux mains sortant chacune d'un nuage, l'une à droite et l'autre à gauche. En haut s'étale une nuée sur laquelle on lit le nom sacré : יהוה. L'emblème de l'espérance repose sur des flots agités où se jouent des tritons et des monstres marins. En légende : *Sacra anchora Christus.*

Le sens de cet emblème est facile à comprendre. Le salut par la foi en Christ, sous la bénédiction de Dieu, porté et présenté par la puissance d'en haut, est l'ancre ferme de l'espérance au-dessus des tribulations de cette vie. On trouve en effet sur les éditions de Vignon et d'Aubert, successeurs de Crespin, la légende suivante :

Les agités en mer Christ seule anchre sacree
Asseure, et en tout temps seule sauve et recree.

La nuée du haut a été enlevée dans certains titres. La marque typographique est souvent rapetissée dans ses dimensions et simplifiée dans son dessin; souvent aussi les flots ne sont pas figurés; pour légende il n'y a plus que I. C. Elle est même réduite parfois à une ancre en pal au sommet de laquelle s'enroule un serpent, sans légende aucune.

BIBLIOGRAPHIE

UNE HISTOIRE DES HUGUENOTS AUX ÉTATS-UNIS.

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous remercier d'avoir bien voulu me prêter les deux volumes que M. Henry M. Baird a consacrés à l'histoire du protestantisme français jusqu'en 1574[1]. Je les ai lus attentivement, et non sans un certain sentiment d'envie. Il n'existe en effet rien d'aussi complet en langue française. La *Société de l'histoire du protestantisme francais* et le *Bulletin*, dont M. Baird s'est servi avec reconnaissance et dont il loue hautement les mérites, ont tiré de l'oubli un fort grand nombre de documents et ont déjà provoqué plus d'un travail de valeur pour notre passé. Mais depuis les ouvrages de MM. de Félice, Drion et Puaux, remarquables à des titres divers pour l'époque à laquelle ils parurent et pour les ressources dont disposaient leurs auteurs, aucun historien français n'a essayé de coordonner en un tableau complet, vivant et détaillé, toutes les informations que, depuis quelques années, de nombreux chercheurs ont accumulées sur notre XVIe siècle protestant. L'Allemagne a produit les travaux si connus de Ranke, Soldan et V. Polenz, la Russie ceux de M. Loutchisky, le Danemark ceux de M. V. Sthyr. Depuis Smedley et Browning l'Angleterre se complaît surtout dans de remarquables monographies. Enfin l'Amérique, déjà universellement appréciée des historiens pour les œuvres de Motley et de Prescott, vient de prendre rang dans l'histoire de la réforme française avec l'ouvrage de M. Baird. Il contient environ 1200 pages in-8° divisées en vingt chapitres et accompagnées de notes abondantes, de cartes de la France

1. *The Rise of thé Huguenots of France*, by Henry M. Baird. New-York, Charles Scribners sons, 1879. 2 vol. in-8°.

en 1515 et des villages vaudois de la Provence, et d'une table détaillée. L'exécution typographique est très soignée, presque luxueuse, ce qui prouve que l'éditeur était certain de trouver un public pour un livre aussi sérieux. Enfin le style en est, autant que je puis le juger, clair, sobre, limpide, sans exclure toutefois l'animation et le mouvement. Quant au fond, vous n'attendez pas, cher Monsieur, que je l'apprécie. Il me faudrait pour cela beaucoup plus de connaissances et d'espace que ce dont je dispose. Je me bornerai donc à deux courtes remarques destinées simplement à orienter le lecteur.

La première portera naturellement sur les sources consultées par l'auteur. A cet égard M. Baird a été singulièrement favorisé. Bien que séparé de nous par l'océan Atlantique, il a eu à sa disposition presque tout ce qui a été imprimé d'important sur le XVIe siècle, et quiconque sait combien il est difficile et coûteux, même à Paris, de former une bibliothèque française protestante, le félicitera chaudement d'avoir pu réunir tout ce dont il s'est servi. Quelques monographies seulement, relatives à la première période de notre Réforme, lui ont échappé, et l'on peut regretter qu'il ne cite Crespin que d'après une édition latine de 1560, et beaucoup de pièces que d'après celle qu'en ont donnée les *Archives curieuses* (2e série). Tous ces documents ont été consciencieusement dépouillés, comparés, et utilisés parfois avec un rare discernement ; on sent que l'auteur possède son sujet, l'a approfondi jusque dans le détail, qu'il a vécu au milieu du siècle dont il nous entretient, et il n'y a pas jusqu'à sa qualité d'Américain qui ne l'ait particulièrement servi. Vivant dans un pays où la liberté est un fait accompli et tellement entré dans les mœurs que personne ne peut chercher à la détruire sans encourir la réprobation publique, il semble parfois contempler en spectateur désintéressé cette lutte gigantesque entreprise par nos pères, continuée de nos jours et encore toute pleine de passion et de péril pour leurs descendants.

L'impartialité, et c'est notre seconde remarque, est donc plus facile à M. Baird qu'elle ne le serait à l'un d'entre nous, qu'environne et que menace le même ennemi qui a étouffé la réforme française. On pourrait même soutenir qu'elle le dispose çà et là à se défier trop peu de certaines appréciations ou de certaines théories. Ainsi il est presque de mode de représenter François Ier comme un prince libéral, un moment presque gagné aux idées nouvelles, puis subite-

ment entraîné dans la réaction par des considérations politiques ou par des influences cléricales. M. Baird accepte volontiers cette appréciation (I, p. 103), alors qu'il lui aurait été facile, puisqu'il avait étudié le fameux concordat de 1516, de comprendre que François Ier était lié à la papauté par un pacte d'autant plus puissant, qu'il lui assurait les revenus réclamés par sa prodigalité. Son libéralisme tolérait le persiflage des moines et la renaissance des lettres, mais à la condition, toujours rappelée par des supplices souvent féroces, que le pouvoir et la constitution de l'Église catholique ne fussent point attaqués directement [1]. C'est même là ce qui éclaire les négociations du roi avec Mélanchton, que M. Baird attribue à d'autres motifs (I, 161). Enfin c'est dans ce fait que nous trouvons l'explication du mysticisme de la sœur du roi, Marguerite d'Angoulême. Elle aimait beaucoup trop son frère pour le contrarier dans une matière qui était pour lui d'une si grande importance, et lui, de son côté, était bien trop assuré de l'affection de sa sœur pour redouter qu'elle franchît les limites assignées à sa passion pour les nouveautés. Elle n'avait donc le choix qu'entre un sacrifice beaucoup trop grand pour son âme si sensible et un peu molle, et précisément ces doctrines mystiques qui lui permettaient d'accommoder l'Évangile aux cérémonies et aux pratiques de lÉ'glise romaine [2].

Nous pourrions, en maint endroit de l'*Histoire des Huguenots*, relever cette tendance de M. Baird à voir dans quelques évènements le résultat de circonstances presque fortuites, alors qu'ils s'expliquent naturellement par les principes, les moyens et le but des partis en présence. La Réforme devait rencontrer un ennemi irréconciliable dans le clergé catholique. Or la royauté, le parlement, l'Université, la noblesse, le peuple, bref, toutes les forces de la nation était liées au clergé par d'antiques traditions respectées malgré les abus ou le besoin général d'indépendance, et surtout par l'intérêt. Il est possible d'établir que toutes les fois que cette puissance était sérieusement menacée soit par l'effort des réformés, soit par la faveur dont ils paraissaient jouir, elle réussit, au moyen d'un sacrifice souvent considérable ou d'un appel à la passion et à l'égoïsme, à ressaisir la su-

1. Voy. H. Vollet-Révillon, *Études historiques sur l'origine, la formation et l'organisation des Eglises réformées de France*. Strasbourg et Paris, Treuttel et Vurtz, 1864, in-8°.

2. Comp. les *Traités mystiques* publiés par M. Schmidt, Genève, 1876, que M. Baird a ignorés, avec ce que ce dernier dit de Marguerite, entre autres, I, p. 266.

prématie. Il en fut ainsi surtout en 1562 et en 1570. La première de ces deux dates marque le mouvement ascendant de la réaction, qui ne tarde pas à trouver son expression suprême dans l'organisation de la Ligue, dont les débuts remontent au moins à 1563, et à laquelle il est par conséquent inutile de chercher avec M. Baird une origine espagnole (II, 181). La seconde rappelle la crise célèbre qui devait se dénouer par la première grande et décisive victoire de la réaction, la Saint-Barthélemy.

M. Baird se refuse, comme on pouvait le pressentir en le lisant, à admettre la préméditation. Il convient que l'idée d'un massacre n'était pas étrangère à Catherine de Médicis, mais il est persuadé qu'elle n'y pensa ni à Bayonne, ni à Moulins. Si la phrase attribuée au duc d'Albe à Bayonne est apocryphe, il est cependant difficile de croire que les mesures de répression qu'il conseillait et qu'il pratiquait lui-même dussent éviter l'effusion du sang. A Moulins les Mémoires du sieur de Soubise, que M. J. Bonnet a récemment remis en lumière et dont M. Baird connaissait la première édition, ajoutent à d'autres témoignages, non seulement que Catherine songea à commettre ce crime, « mais qu'il lui prit une soudaine peur, comme encore elle lui prit semblable à la saint-Barthélemy, de sorte qu'elle empêcha lors que l'entreprise ne fut exécutée, ce qu'elle vouloit de même faire au dernier massacre, de frayeur qu'elle avoit, sans qu'on lui dit que M. l'amiral était déjà mort [1] ». M. Baird en est réduit à admettre à peu près les théories de M. Soldan et à prendre pour base de son argumentation le fameux discours d'Henri III à Miron, dont M. Bordier vient de démontrer l'inauthenticité [2]. Il est inutile de le suivre dans le détail de sa discussion, la plupart des faits qu'il allègue pouvant aussi bien et souvent même mieux être cités à l'appui de la thèse de la préméditation. Nous aurions compris que M. Baird hésitât à attribuer une aussi effroyable pensée à Charles IX, que nous avons longtemps cru devoir séparer sur ce point de sa mère, et que nous estimions n'avoir été informé et entraîné qu'au dernier moment [3]. Mais, après le livre de M. Bordier, cette restriction même est de trop. Quant à Catherine, il faut vraiment être dis-

1. Voy. *Mémoires de la vie de Jean de Parthenay Larchevêque, sieur de Soubies*, avec une préface et des notes, par M. J. Bonnet. 1 vol. petit in-8°. Paris, Willem, 1879.
2. Voy. *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, par M. H. Bordier. Genève, Paris, 1879. in-4°.
3. *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. V, p. 141. Paris 1878.

posé à l'excuser ou à la plaindre pour ne pas voir dans les préparatifs du mariage royal et dans toute sa conduite avant le massacre, des indices accusateurs d'un complot auquel, du reste (M. Baird le reconnaît), tous les contemporains crurent fermement. Cette tendance à atténuer, tout en flétrissant comme elle le mérite la boucherie du 24 août, les principes et la politique qui en ont peu à peu amené la perpétration, empêche aussi M. Baird de se rendre bien compte de la profonde transformation que subit après 1572 le parti huguenot, désormais officiellement mis à l'index et cloué au pilori de l'infamie par ceux qui n'en connaissaient que trop bien la haute valeur morale.

Je m'arrête. Ce qui précède suffira, je l'espère, à donner aux amis de notre histoire le désir de lire celle de M. Baird. Ils y trouveront beaucoup de renseignements, des lectures étendues et un intérêt réel. Nous croyons, il est vrai, que pour les annales du XVI[e] siècle français, celui qui suit les récits contemporains sortis d'une plume huguenote risquera bien moins de se tromper et sera pour cette raison plus impartial que celui qui essaie d'emprunter aux relations catholiques de quoi tempérer les affirmations contraires. Mais l'impartialité comprise dans ce dernier sens est encore trop en faveur pour que nous ne la respections pas, surtout chez des historiens aussi scrupuleux et aussi savants que M. Baird.

Recevez, cher Monsieur, la nouvelle assurance de ma considération distinguée. N. WEISS, *pasteur*.

CORRESPONDANCE

LE MAS-SOUBEYRAN

A MONSIEUR JULES BONNET

Secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris, ce 27 mai 1880.

Mon cher collègue,

En lisant les pages émues que vous avez consacrées aux souvenirs du Mas-Soubeyran, une pensée s'impose à moi, comme

elle s'est imposée, je n'en saurais douter, à plus d'une conscience protestante. Le vénérable représentant de la famille de Roland, notre héros camisard, est au moment de se voir déposséder de son modeste mais glorieux héritage. Il a vainement lutté, non pas tant pour conserver son humble patrimoine que pour ne pas laisser se disperser les reliques d'un passé disparu.

Pour tous ceux qui se réclament de ce passé, pour tous ceux qui en ont étudié les grandes leçons et qui ont senti leur cœur battre au récit des luttes, des souffrances héroïquement acceptées pour la foi, n'y a-t-il pas là un impérieux devoir à remplir?

Ce serait à la Société de l'Histoire du Protestantisme français qu'il incomberait tout d'abord, si nos églises la mettaient à même d'accomplir moins imparfaitement sa mission. Mais si nos déficits annuels ne nous permettent pas d'assurer nous-mêmes les destinées *huguenotes* du Mas-Soubeyran, faut-il nous contenter de signaler le danger? Ne nous appartient-il pas de faire appel aux sympathies chrétiennes de ceux qui peuvent et doivent nous aider dans cette œuvre où est engagé l'honneur protestant?

Je viens donc vous proposer, mon cher collègue, de lancer résolument cet appel, en demandant à Dieu de le faire fructifier. Si nos coreligionnaires y répondent et vous adressent leurs offrandes, l'arrière-neveu de Roland terminera ses jours en paix sous le toit de ses pères, et nous pourrons conserver au Protestantisme, sous l'attache *légale* de notre Société d'Histoire, cette vieille demeure, ce petit coin de terre cévenole, sauvé du naufrage et consacré par la reconnaissante piété des enfants.

Veuillez agréer, mon cher collègue, l'expression constante de mon affectueux dévouement. F. DE SCHICKLER,

Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

P. S. — Nous osons espérer que le sentiment qui a dicté la lettre qu'on vient de lire, sera partagé par nos coreligionnaires français et étrangers, par tous ceux qui jouissent aujourd'hui des bienfaits de la liberté religieuse sans oublier les souffrances et les sacrifices dont elle est le prix.

Nous leur annonçons qu'une souscription est ouverte pour la libération du Mas-Soubeyran. *Une somme de dix mille francs est nécessaire pour atteindre ce but.* Les dons devront être adressés à M. Jules Bonnet, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, rue du Champ-Royal, 5 Courbevoie (Seine). La liste des donateurs sera ultérieurement publiée.

UNE LEÇON DE LA SORBONNE.

A M. Jules Bonnet.

Paris, 5 Juin 1880.

Monsieur,

Vous aurez peut-être de la peine à croire que je n'ai lu qu'aujourd'hui votre article du 15 mai, intitulé *une Leçon de la Sorbonne.* C'est pourtant la vérité : ma famille seule peut le comprendre.

Je pourrais me dispenser de répondre à votre article, puisque j'avais dit d'avance que je n'y répondrais pas. Cependant il est conçu en de tels termes qu'une déclaration positive me paraît utile.

Je n'ai jamais accepté la responsabilité des assertions ni des opinions sur lesquelles il vous plaît de me faire un procès. Mais je ne puis non plus accepter le rôle d'un accusé que vous mandez à votre barre pour y expliquer devant vous et devant vos lecteurs les notes que vous vous faites remettre sur mon cours. Voilà pourquoi je n'entrerai pas dans un débat sur le fond des choses. Je me borne à déclarer que votre article ne reproduit pas le sens de ma leçon et que vous vous donnez une peine inutile à réfuter ce que je n'ai pas dit.

Puisque vous parlez de loyauté, monsieur, il me semble que la vôtre vous oblige à insérer cette réponse.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre serviteur, L. CROUSLÉ.

Je n'éprouve nul embarras à insérer dans le *Bulletin* les tardives dénégations de M. Crouslé. Sa mémoire le sert mal, et je n'ai rien à retrancher de mes deux articles sur les étranges assertions qu'il a portées à la Sorbonne et dont j'ai reproduit le texte parfaitement authentique. J. B.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCES-VERBAUX

Séance du 13 janvier 1880.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER.

Le secrétaire rappelle sa proposition relative à la formation d'une commission pour préparer le *Bulletin* du 15 octobre prochain.

M. Ch. Frossard ne peut faire partie de cette commission; mais il promet un document intéressant sur la Révocation à Charenton. MM. Ch. Read et de Schickler veulent bien s'adjoindre au secrétaire pour la préparation du numéro en question.

Bibliothèque. M. Gaufrès dépose une copie des lettres de Claude Baduel conservées à la bibliothèque d'Avignon, et dont il a fait usage dans son travail sur le premier recteur du *collège royal* de Nîmes.

M. Read signale dans le *Temps* un article fort intéressant sur les réfugiés huguenots au cap de Bonne-Espérance.

M. Bordier recommande le *Bibliophile huguenot*, publié par Durel, comme contenant des indications fort utiles. Un volume de 1563 imprimé par Crespin, et relatif à des théologiens protestants rangés par ordre alphabétique, lui semble digne d'être acquis pour la bibliothèque.

M. Frossard offre la 2me année de l'*Almanach protestant* renfermant des biographies de pasteurs et de personnages célèbres avec une gravure en réduction très bien réussie de l'*Assemblée du déser*.

Correspondance. M. Baynes écrit au sujet d'une cotllection d'ouvrages protestants formée par lui, et qui n'offre, dit-il, pas moins d'intérêt que celle dont on a fait l'acquisition en 1867. Le président se mettra en rapport avec lui pour cet objet.

M.Erichson, directeur du séminaire de Strasbourg, communique un fragment très intéressant de la correspondance d'un étudiant Wallon sur l'église française de Strasbourg au XVIe siècle.

M. Schybergson, docteur de l'Université d'Helsingfors, offre un mémoire sur le duc de Rohan et le parti réformé, dont quelques pages, précédées d'une introduction de M. Anquez, seront insérées dans le *Bulletin*.

M. Raoul de Cazenove envoie un document relatif aux pillages commis par les protestants de Lyon en 1562 et dont il pourra être fait usage dans un travail plus général sur ce sujet.

En déplorant les excès de cette nature, M. Bordier est d'avis que l'on doit s'apitoyer bien plus sur les innombrables victimes de la persécution que sur les actes de vandalisme à cette époque.

M. le pasteur Eschenauer procure un nouvel abonnement au *Bulletin*, et exprime le vœu qu'il soit fait mention de la célébration du culte réformé dans une des salles du palais de Versailles.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

VARIA

Nous sommes heureux d'annoncer au public studieux que, par une décision récente du Comité, la Bibliothèque du Protestantisme français sera, jusqu'au 16 août, ouverte deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, d'une à cinq heures.

Deux succès pour notre Société : L'Académie française vient de décerner un des prix Monthyon au bel ouvrage de M. Douen : *Les premiers pasteurs du désert*, tandis que l'Académie du Gard couronnait le mémoire de M. Gaufrès sur *Claude Baduel, fondateur du Collège des Arts*, dont le *Bulletin* a publié des fragments justement remarqués.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau 15 (rue Bonaparte).*

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1880